



LIVRET D'ACCUEIL



ACCUEIL
AMBULATOIRE
HOSPITALISATION
CONSULTATIONS

Accueil : 04 79 26 80 80
Anesthésiste : 04 79 26 81 81
Urgences : 04 79 26 82 82
www.medipole-de-savoie.fr



300 AVENUE DES MASSETTES
73190 CHALLES-LES-EAUX
www.medipole-de-savoie.fr





Bienvenue au Médipôle de Savoie

Le Médipôle de Savoie met en œuvre un véritable parcours de soins complet. Outre ses pôles d'excellence chirurgicale et médicale, l'établissement bénéficie d'un Service d'Accueil des Urgences ouvert 24h/24, d'un service de rééducation et d'une unité d'imagerie (scanner, IRM) et d'un laboratoire d'analyses biologiques.

Pour votre hospitalisation, vous avez choisi notre Etablissement.

Nous aurons à cœur de tout mettre en œuvre pour assurer la qualité des soins qui vous seront prodigués, d'assurer le confort de votre séjour et serons attentifs au réconfort et à l'aide dont vous pourriez avoir besoin.

Pour faciliter votre séjour, il est important de lire avec attention ce livret qui a été réalisé pour vous fournir toutes les informations utiles et nécessaires concernant les formalités d'admission, de séjour et de sortie.



Notre établissement

- 130 praticiens (plus de 60 chirurgiens, 19 médecins anesthésistes-réanimateurs, 4 oncohématologues),
- 8 urgentistes
- 15 salles opératoires, 270 lits d'hospitalisation
- 450 salariés, 150 collaborateurs salariés des médecins
- 1 médecin de soins palliatifs, 1 médecin généraliste et gériatre, 1 médecin pour le service de médecine, 1 médecin de médecine physique et de réadaptation (MPR)
- 1 laboratoire de biologie de 480m², 1 service d'imagerie (Scanner, IRM, radio...), 1 service d'urgence ouvert 24h/24
- 29 500 interventions chirurgicales par an dont 21 500 en ambulatoire
- 6 500 séances de chimiothérapie par an, 10 lit de médecine palliatives
- 50 cabinets de consultations regroupant différentes spécialités chirurgicales et médicales.



Nos valeurs



Écoute



Solidarité



Progrès

Nous sommes à votre disposition dans une relation de respect réciproque, n'hésitez pas à nous solliciter et à faire part de vos remarques et suggestions à toutes nos équipes.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un prompt rétablissement.

Michel PESENTI - Directeur



Innovation



Respect



Dynamique



Qualité

Le Médipôle de Savoie regroupe dans un seul et même établissement de nombreuses spécialités et bénéficie de plus de 50 cabinets de consultations :

- Orthopédie des membres inférieurs
- Orthopédie des membres supérieurs
- Médecine du Sport
- Digestif
- Gastroentérologie
- Gynécologie
- ORL
- Maxillo-facial
- Chirurgie Plastique et Reconstructrice
- Stomatologie
- Urologie
- Ophtalmologie
- Vasculaire
- Anesthésie - Réanimation
- Allergologie
- Angiologie
- Cardiologie
- Diabétologie - Endocrinologie - Nutrition
- Pneumologie
- Oncologie - Hématologie
- Médecine à Orientation Palliative
- Soins Médicaux et de Réadaptation
- Unité Epilepsie et Sommeil
- Urgences

Imagerie / Radiologie

Tel : 04 79 26 83 83

Scanner : 04 79 26 83 77

IRM : 04 79 26 83 81



Du Lundi au Vendredi : 7h30 à 19h

Laboratoire de biologie

Tel : 04 79 26 84 84

Fax : 04 79 26 84 81



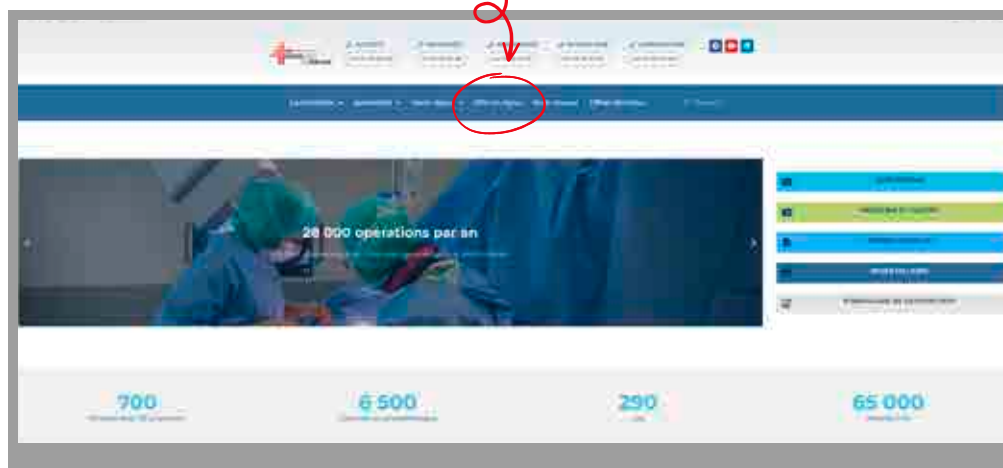
Du Lundi au Vendredi : 7h à 18h

Le Samedi : de 7h à 12h



La prise de rendez-vous en ligne

Le Médipôle de Savoie a mis en place un système en ligne pour vos prises de rendez-vous. Ce système est sécurisé et en accès direct par le site internet www.medipole-de-savoie.fr. Grâce à cette organisation, vous pouvez désormais prendre rendez-vous avec certains praticiens sans passer par le secrétariat concerné. N'hésitez pas à l'utiliser !



1 - Qu'est-ce que l'Anesthésie ?

L'anesthésie est un ensemble de techniques qui permet la réalisation d'un acte chirurgical, obstétrical ou médical, en supprimant ou en atténuant la douleur pendant et après l'intervention, dans des conditions optimales de sécurité.

La consultation d'anesthésie est effectuée par un médecin anesthésiste-réanimateur. Au cours de cette consultation et de la visite pré-anesthésique, vous serez informé(e) des différentes techniques d'anesthésie possibles et adaptées à votre cas. Vous pourrez poser toutes les questions que vous jugerez utiles à votre information. A cette occasion, vous pourrez être amené(e) à exprimer vos préférences.

Il existe deux grands types d'anesthésie :

- **L'anesthésie générale** est un état comparable au sommeil, produit par l'injection de médicaments, et/ou par la respiration de vapeurs anesthésiques.
- **L'anesthésie locorégionale** permet de n'endormir que la partie de votre corps concernée par l'opération. Son principe est de bloquer les nerfs de cette région, en injectant à leur proximité un produit anesthésique local. Dans certains cas, il est possible de prolonger l'insensibilisation plusieurs jours après l'opération en injectant ce produit dans un cathéter placé à proximité des nerfs.

La rachianesthésie et l'anesthésie péridurale sont deux formes particulières d'anesthésie locorégionale, où le produit anesthésique est injecté à proximité des nerfs qui sortent de la moelle épinière. Une anesthésie générale peut être associée soit de principe, soit devenir nécessaire en cas d'insuffisance ou d'échec de l'anesthésie locorégionale.

Toute anesthésie, générale ou locorégionale, réalisée pour un acte non urgent, **nécessite une consultation d'anesthésie** plusieurs jours à l'avance (minimum 48h avant, maximum 1 mois avant) et une visite pré-anesthésique la veille de l'intervention et le jour-même si votre état de santé le justifie.

Le choix du type d'anesthésie sera prévu en fonction de l'acte opératoire, de votre état de santé et du résultat des examens complémentaires éventuellement prescrits. Le médecin qui pratiquera l'anesthésie ne sera pas forcément celui que vous aurez vu en consultation.

2 - Comment serez-vous surveillé(e) pendant l'Anesthésie et à votre réveil ?

L'anesthésie se déroule dans une salle équipée d'un matériel adéquat, adapté à votre cas et vérifié avant chaque utilisation. En fin d'intervention, vous serez surveillé(e) de manière continue dans une salle de surveillance post-interventionnelle.

Durant l'anesthésie et votre passage en salle de surveillance post-interventionnelle, vous serez pris(e) en charge par une équipe de professionnels, placée sous la responsabilité médicale d'un médecin anesthésiste réanimateur.

3 - Quels sont les risques de l'Anesthésie ?

Tout acte médical, même conduit avec compétence et dans le respect des données acquises de la science, comporte un risque.

Les conditions actuelles de surveillance de l'anesthésie et de la période du réveil, permettent de dépister rapidement la survenue d'anomalies et de les traiter. Aussi, les complications graves de l'anesthésie, qu'elles soient cardiaques, respiratoires, neurologiques, allergiques ou infectieuses, sont devenues très rares.

En dehors des complications graves, l'anesthésie et la chirurgie sont parfois suivies d'évènements désagréables.

4 - Quels sont les inconvénients et les risques propres à l'Anesthésie Générale ?

Des nausées et des vomissements peuvent survenir au réveil. **Une rougeur douloureuse** au niveau de la veine dans laquelle les produits ont été injectés peut s'observer.

L'introduction d'un tube dans la trachée (intubation) ou dans la gorge (masque laryngé), pour assurer la respiration pendant l'anesthésie, peut provoquer **des maux de gorge ou un enrouement** après l'intervention.

Des traumatismes dentaires sont également possibles. C'est pourquoi **il est important de signaler toute prothèse ou toute fragilité dentaire particulière.**

La position prolongée sur la table d'opération peut entraîner des compressions, notamment de certains nerfs, ce qui peut provoquer **un engourdissement** ou, **exceptionnellement, la paralysie d'un bras ou d'une jambe.**

Après anesthésie générale, **des souvenirs de la période opératoire peuvent subsister.**

Des troubles de la mémoire ou une baisse des facultés de concentration peuvent survenir dans les heures qui suivent l'anesthésie.

Tous les symptômes précédemment cités sont habituellement passagers et **leur persistance doit vous inciter à consulter.**

Les accidents liés au passage du contenu gastrique dans les poumons sont graves mais très rares surtout si les consignes de jeûne sont bien respectées.

Des complications imprévisibles comportant un risque vital comme une allergie grave, un arrêt cardiaque, une asphyxie, sont **extrêmement rares.**

5 - Quels sont les inconvénients et risques propres aux Anesthésies Locorégionales ?

Toute anesthésie locorégionale **peut s'avérer incomplète** et nécessite un complément d'anesthésie, voire une anesthésie générale. **Cela justifie les mêmes consignes de jeun** que pour une anesthésie générale.

Il existe des risques spécifiques à l'anesthésie péri médullaire (rachianesthésie, anesthésie péridurale). Une répétition de la ponction peut être nécessaire en cas de difficulté. **Une difficulté à uriner** peut nécessiter la pose temporaire d'une sonde urinaire. **Des maux de tête** peuvent survenir et nécessiter parfois un repos de plusieurs jours ou/et un traitement spécifique. Très rarement, on peut **observer une baisse passagère de l'audition, ou un trouble de la vision.** Des **douleurs au niveau du point de ponction**, dans le dos, sont également possibles.

Il existe des risques spécifiques aux autres anesthésies locorégionale. Ainsi, au cours de l'anesthésie de l'oeil, des complications, telles **une diplopie (le fait de voir double) ou plus rarement une plaie oculaire**, peuvent survenir. Des séquelles, passagères ou définitives, telles **une baisse ou une perte de la vision**, peuvent en résulter. Au cours de certaines anesthésies du membre supérieur ou du thorax, **des complications respiratoires sont possibles.**

En fonction des médicaments associés, **des nausées, des vomissements, des démangeaisons, des troubles passagers de la mémoire ou une baisse de la faculté de concentration** peuvent survenir dans les heures suivant l'anesthésie.

Toutes les techniques d'anesthésie locorégionales peuvent donner lieu à des complications graves mais rares : **paralysies et/ou insensibilités plus ou moins étendues, temporaires ou permanentes, accident cardiovasculaires, convulsions, blessure d'un organe proche.**

Les complications graves liées à l'anesthésie générale ou à l'anesthésie locorégionale ne sont pas les mêmes, mais au final, aucune technique ne paraît plus risquée qu'une autre. **Chacune de ces techniques a des avantages et des inconvénients spécifiques.**

Ce document est destiné à vous informer sur l'anesthésie. Nous vous demandons de le lire attentivement, afin de pouvoir donner votre accord à la procédure anesthésique qui vous sera proposée par le Médecin-Anesthésiste-Réanimateur. Vous pouvez également poser à ce médecin des questions sur cette procédure. Pour les questions relatives à l'acte qui motive l'anesthésie, il appartient de répondre au spécialiste qui réalisera cet acte.



Le questionnaire médical d'anesthésie

En prévision de votre intervention, vous allez rencontrer l'un des médecins Anesthésistes-Réanimateurs de la Clinique. Ils vous informent que, afin de vous assurer une surveillance péri-opératoire de qualité en coordination avec le suivi chirurgical ainsi qu'une permanence des soins urgents, il leur est indispensable de travailler en équipe. Ainsi, sauf demande expresse de votre part (afin de respecter votre libre choix), chacun de ces médecins prendra connaissance de votre dossier et pourra être amené à vous visiter ou vous prodiguer des soins lors de votre séjour à la Clinique. Il est nécessaire que les mineurs soient accompagnés de l'un de leurs deux parents ou à défaut d'un parent proche majeur avec une décharge signée par un représentant légal.

Votre transport (Aller – Retour) médicalisé (V.S.L. – Ambulance etc.) pour vous rendre à la consultation d'anesthésie ne pourra être pris en charge que sur prescription préalable (Médecin Traitant / Chirurgien)

QUELQUES CONSEILS IMPORTANTS

Si vous possédez les documents suivants : **carte de groupe sanguin, résultats d'examens de sang, d'urines, comptes rendus** (cardiologues, allergologues, hématologues, pneumologues...), **n'oubliez pas de les apporter lors de la consultation d'anesthésie.**

- Si vous prenez l'un des médicaments suivants, demandez si possible, au moins huit jours avant l'intervention, un rendez-vous avec le médecin anesthésiste :

- Anti-Agrégeants : Aspirine, Aspegic, Ticlid, Plavix, Duoplavin ou médicaments contenant de l'aspirine,
- Anti-coagulants : Sintrom, Coumadine, Previscan, Xarelto, Pradaxa Eliquis etc.,
- Neurolitium, Teralithe, Insuline.

Si vous prenez un traitement pour le cœur ou la tension, ne l'arrêtez pas sans l'avis du médecin anesthésiste.

Les consignes de jeûne vous seront expliquées lors de la consultation ou par l'infirmière la veille de l'intervention. Ils varient selon l'heure d'intervention prévue, le type de liquides que vous pouvez prendre, vos antécédents et l'âge pour les enfants.

Nom / Prénom :
Âge :

Profession :
Médecin Traitant :

Taille :
Poids :

Si vous avez des traitements en cours, détaillez-les et APPORTEZ votre (vos) ordonnance(s) :

.....
.....

	Oui	Non
1. Fumez-vous (Nombre de cigarettes/jour) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Avez-vous ou buvez-vous de l'alcool tous les jours (0,5L de vin, 1L de bière, 3 verres d'apéritifs) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Prenez-vous des drogues pures (hors médicaments) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Suivez-vous actuellement un régime ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, lequel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Pour une femme :		
- Etes-vous enceinte ou avez-vous un retard de règles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Prenez-vous un contraceptif (pilule) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Pour un enfant :		
- Est-il né à terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- A t-il été hospitalisé en particulier lors de sa première année	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Avez-vous déjà été endormi (anesthésie générale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Avez-vous déjà été opéré ? Si oui, citez vos opérations et la date approximative :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....		
.....		
.....		

- PRISE DE RDV P.3
- ANESTHESIE P.5
- PARCOURS EN CHIRURGIE P.11
- SERVICES D' HOSPITALISATION P.13
- SMR ONCOLOGIE P.17
- EPILEPSIE & SOMMEIL P.19
- HDJ ONCO-HEMATOLOGIE P.21
- URGENCES P.23
- DOCUMENTS À COMPLÉTER P.25
- INFORMATIONS DIVERSES P.37

9. Avez-vous fait des incidents ou accidents à l'occasion d'une anesthésie locale ou générale ?
 Si oui, lesquels ?
- 10. Avez-vous été soignée pour le cœur :**
 Si vous êtes suivi par un cardiologue, donnez son nom :
- Pour un infarctus du myocarde, angine de poitrine ?.....
 - Pour une Phlébite ?.....
 - Pour une embolie pulmonaire?.....
 - Pour une Artérite ?.....
 - Pour une hypertension ?.....
 - Pour un souffle au cœur?.....
 - Pour une Arythmie ?.....
 - Pour le cœur et les vaisseaux ?.....
 - Avez-vous un STENT ?.....
- 11. Avez-vous été soigné pour les poumons ?.....**
- Avez-vous un syndrome d'apnée du sommeil ?.....
 - Si oui, êtes vous appareillé pour cela ?.....
 - Faites-vous 3 bronchites ou plus dans l'hiver ?.....
 - Avez-vous de l'asthme ?.....
 - Avez-vous été soigné pour une tuberculose pulmonaire ou autre localisation ?.....
- 12. Avez-vous été soigné pour une maladie rénale ou urinaire ?.....**
- 13. Avez-vous souffert ou souffrez-vous de maladies neurologiques ?.....**
- Souffrez-vous de migraine ?
 - Souffrez-vous d'anxiété ?.....
 - Avez-vous fait une dépression ?.....
 - D'épilepsie ?.....
 - De perte de connaissance ?.....
 - D'une paralysie ?.....
 - D'une sciatique ?.....
 - D'une maladie de Parkinson ?.....
 - De troubles de mémoire ?
- 14. Avez-vous fait un accident vasculaire cérébral ?**
- 15. Avez-vous été soigné pour des problèmes digestifs ?.....**
- Avez-vous présenté ou présentez-vous actuellement un ulcère d'estomac, du reflux, hernie hiatale ?
 - Avez-vous fait une jaunisse ? (excepté l'ictère du nourrisson), une Hépatite ?.....
16. Votre médecin vous a-t-il dit que vous aviez du diabète, du Cholestérol ?.....
17. Avez-vous eu du paludisme, une maladie ou une autre maladie infectieuse ?.....
- Avez-vous un test H.I.V (SIDA) ou hépatite positif ?.....
 - Avez-vous été hospitalisé depuis moins d'un an à l'étranger (quel pays ?) ?.....
 - En France (dans quelle ville) ?.....
 - Avez-vous eu une chirurgie de la rétine, une neurochirurgie ?.....
18. Avez-vous saigné plus qu'une journée après une plaie ou une opération ?.....
- Y a-t-il des hémophiles dans votre famille ?.....
 - Avez-vous eu une transfusion de sang ?.....
- 19. Souffrez-vous d'un glaucome ? (maladie des yeux).....**
- 20. Avez-vous une allergie connue ? en particulier à :.....**
- Des antibiotiques ?.....
 - D'autres médicaments ?.....
 - Au latex ?.....
 - Des produits iodés ?.....
 - Des tests ont-ils été faits ? (Résultats à apporter).....
21. En dehors de l'allergie, y a-t-il des médicaments que vous ne supportez pas ?.....
- Si oui, lesquels ?.....
22. A-t-on parlé pour vous ou votre famille : d'hyperthermie maligne, de mastocytose, d'œdème angioneurotonique, de myopathie ou de porphyrie ?.....
23. Y a-t-il eu un décès inexpliqué chez un membre de votre famille de – de 50 ans ?.....
- 24. Au niveau dentaire :**
- Avez-vous des dents fragiles : dents « branlantes », dents sur pivot, ?.....
 - Portez-vous un appareil dentaire ?.....
25. Portez-vous des verres de contact ?.....
26. Avez-vous d'autres problèmes de santé à préciser ?.....
-
-
-



La préparation cutanée préopératoire

Pour limiter le risque d'infection et réduire au maximum le nombre de micro-organismes présents sur la peau, il vous est demandé **d'effectuer une préparation cutanée rigoureuse** avant toute intervention chirurgicale ou endoscopique.

Pour ce faire, **vous devez prendre une douche et effectuer un shampoing la veille** de votre passage au bloc opératoire.

- Si vous êtes hospitalisé la veille, cette préparation sera réalisée dans le service,
- Si vous êtes opéré en ambulatoire ou hospitalisé le matin, cette préparation devra être faite à votre domicile.

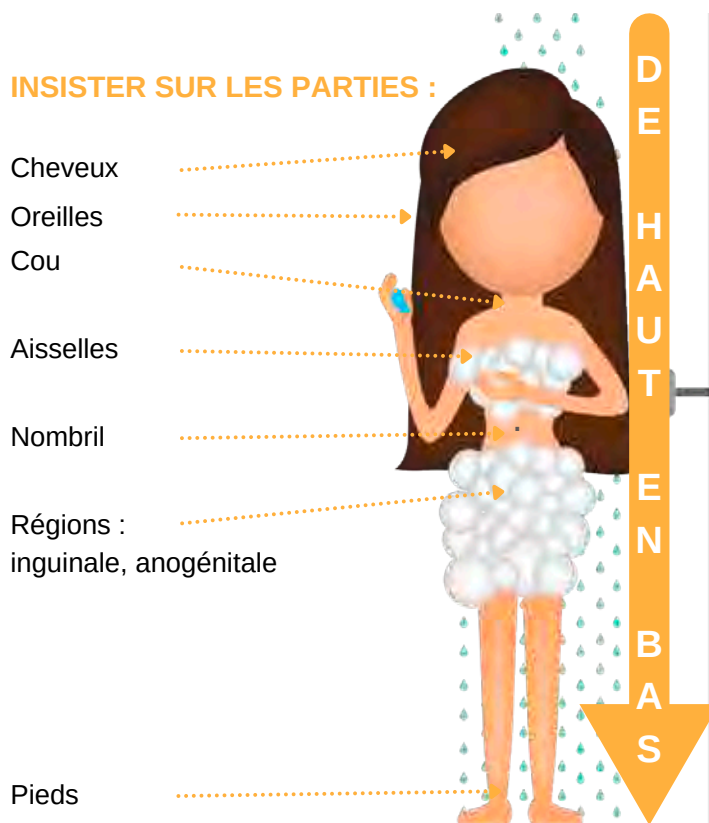
Le jour de l'intervention, il faut **renouveler la douche** avec le produit antiseptique déjà choisi, suivre la même méthode, mais il n'est pas nécessaire de refaire un shampoing.

Enlever tous les bijoux : alliances, colliers, bagues, piercing, boucles d'oreilles...

Retirer le maquillage : fards, rouge à lèvres, vernis...

Enlever : lunettes, lentilles, appareils dentaires, appareils auditifs.

Ne pas appliquer de : crème hydratante, déodorant, parfum ...



DOUCHE ET SHAMPOOING :

- Avec le **savon prescrit par votre chirurgien** :
 - Ne pas utiliser de gant de toilette, frotter directement avec les mains
 - **Faire mousser** le savon
 - Bien **rincer**
 - Sécher avec **une serviette propre**
- Mettre des vêtements propres

La dépilation n'est pas recommandée par le CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales), cependant si votre chirurgien la demande, elle doit être réalisée à l'aide d'une tondeuse. **L'utilisation du rasoir est interdite !**

Après accord du médecin anesthésiste que vous rencontrez lors de la consultation de pré anesthésie, **le jour de votre intervention vous avez le droit de :**



Manger

**Jusqu'à 6h
avant votre admission**

*Une collation légère type :
pain, biscotte, confiture,
produit laitier, soupe*



Boire

**Jusqu'à 3h
avant votre admission**

*Des liquides clairs (eau,
sirop, thé ou café sans lait,
avec ou sans sucre)*



Fumer

**Jusqu'à 6h
avant votre admission**

*Cigarette, cigarette
électronique, cigare,
pipe...*

Ne pas mastiquer de chewing-gum et/ou ne pas sucer de bonbon 6 heures avant votre admission.

Fumer et risques pour l'anesthésie :

- Augmente le risque de complications respiratoires
- Augmente le risque d'infection pulmonaire après l'intervention

Fumer et risques pour la chirurgie :

- Augmente le risque de mauvaise cicatrisation osseuse, musculaire et cutanée

Les bénéfices d'arrêter de fumer avant l'intervention :

- Arrêt 12 à 24 h : Diminue significativement la présence de monoxyde de carbone dans le sang
- Arrêt de 3 semaines : Améliore la qualité de la cicatrisation
- Arrêt de 4 semaines : Diminue de 25% les complications respiratoires
- Arrêt de 8 semaines : Diminue de 50% les complications respiratoires



Le parcours pour une chirurgie programmée

PRISE DE RDV
P.3

ANESTHÉSIE
P.5

PARCOURS EN
CHIRURGIE
P.11

SERVICES D'
HOSPITALISATION
P.13

SMR
ONCOLOGIE
P.17

EPILEPSIE &
SOMMEIL
P.19

HDJ ONCO-
HÉMATOLOGIE
P.21

URGENCES
P.23

DOCUMENTS À
COMPLÉTER
P.25

INFORMATIONS
DIVERSES
P.37

Consultation avec le chirurgien :

Réalisée préalablement à l'hospitalisation, la consultation médicale ou chirurgicale est la première rencontre entre vous et le praticien qui interviendra lors de votre prise en charge. L'acte chirurgical vous est alors proposé et expliqué par le médecin (bénéfices/risques, durée et mode d'hospitalisation...).

Consultation anesthésie :

Vous devez apporter toutes vos ordonnances de traitement en cours, le questionnaire d'anesthésie complété, les bilans sanguins et médicaux (cardiologique, pneumologique etc..), votre carte de groupe sanguin, si vous en avez une.

A la suite de votre consultation, vous recevrez un SMS vous détaillant votre parcours d'hospitalisation.

N'hésitez pas à cliquer sur le lien !

Pré admission :

Cette étape permet de :

- Valider vos données administratives (identité, coordonnées, etc.)
- S'assurer que vos documents soient bien à jour (pièce d'identité, carte de mutuelle ...)
- Confirmer vos choix en matière d'hôtellerie (choix de la chambre particulière)
- Récupérer les documents nécessaires pour organiser votre prise en charge :
 - Carte vitale
 - Pièce d'identité
 - Documents d'admission intégralement remplis et signés p.25
 - Carte de mutuelle complémentaire santé
 - Déclaration de Maladie Professionnelle ou Accident du Travail le cas échéant

La veille de votre hospitalisation, vous recevrez un SMS avec la date et l'heure de convocation aux admissions, pour votre intervention.

Admission :

Votre admission se fera selon les modalités qui vous auront été communiquées lors de la confirmation de votre séjour dans notre établissement, vous devrez prendre un ticket à la borne identifiée et attendre d'être pris en charge.

Vous devrez vous munir de :

- Votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport, livret de famille si patient mineur)
- Votre carte vitale ou votre attestation d'assuré social
- Votre carte de mutuelle complémentaires santé
- Votre carte de groupe sanguin (si vous en possédez une)
- Votre carnet de santé
- Vos résultats d'examens préopératoires (radiographies, IRM, scanner, analyses, ...) et le matériel éventuel prescrit par le médecin,
- Vos ordonnances pour le traitement personnel et votre traitement personnel pour les premières 48 heures (uniquement si vous restez hospitalisé plusieurs jours)
- Le consentement signé
- L'autorisation d'opérer signée du ou des représentants légaux (pour les enfants et personnes sous tutelle)

Afin de prévenir tout risque infectieux lié à l'intervention chirurgicale, vous devrez appliquer les consignes de douche transmises par votre chirurgien. Vous devrez également respecter toutes les consignes préopératoires qui vous auront été communiquées. Pensez à ôter tout bijou, piercing, faux ongles (gel et résine compris), vernis à ongles (mains et pieds) et veillez à ne pas être maquillé. **Nous vous encourageons à bien respecter toutes les consignes de jeun.**



Les trois parcours en chirurgie

Parcours Ambulatoire :

Après votre admission effectuée le jour même de votre intervention, vous devez vous rendre au **1er étage en salle d'attente 'Ambulatoire'** avant l'entretien avec l'infirmière.

Vous êtes appelé par une infirmière en fonction des heures de bloc opératoire et non d'arrivées. L'écran d'affichage de la salle d'attente communique votre prénom et les trois premières lettres de votre nom de famille.

L'infirmière vous remet une tenue pour le bloc, vous retirez vos prothèses dentaires et/ou auditives, vos lunettes ou lentilles, piercing, bijoux...

Vos affaires personnelles sont rangées dans un sac en coton que vous gardez avec vous.

Vous patientez ensuite en salon préopératoire en attendant qu'un brancardier vienne vous chercher pour vous emmener au bloc opératoire. Vous pourrez vous rendre au bloc opératoire soit debout, soit en brancard (*en fonction de vos possibilités*)

A l'entrée du bloc opératoire, vous pourrez déposer vos affaires dans un casier sécurisé.

Après votre intervention, le brancardier récupère vos affaires et vous reconduit :

- en chambre : une collation vous sera servie en attendant l'accord pour votre sortie*
- en box rapide : vous serez installé dans un box puis vous pourrez vous rendre au salon de collation avant de pouvoir quitter l'établissement.*

En fonction de votre intervention, votre accompagnant recevra par SMS l'heure de votre sortie.

Vous ne pouvez rentrer seul car il vous est interdit de conduire.

Parcours J-0 : (*intervention le jour de votre arrivée*)

Vous arrivez le jour de votre intervention et **empruntez le parcours ambulatoire décrit ci-dessus.**

Vous serez installé à la sortie du bloc opératoire en chambre, dans un service d'hospitalisation, où vos affaires seront déjà déposées.

Parcours Hospitalisation la veille :

Vous êtes convoqué la veille de votre intervention, après votre admission, vous monterez dans votre chambre pour y être installé. Vous serez accompagné au bloc opératoire par un brancardier et reviendrez dans cette même chambre.



Unité de Soins Intensifs Polyvalents (USIP) - Unité de Soins Renforcés (USR) :

Lors de la consultation d'anesthésie, le médecin vous informera de la possibilité que vous soyez surveillé dans cette unité, après votre intervention. Cette décision dépend de différents facteurs : vos antécédents, vos facteurs de risque, et le geste opératoire. Il est également possible qu'au décours de votre chirurgie, votre surveillance nécessite un séjour dans cette unité. Dans ce cas, vous en serez informé à votre réveil en Salle de Surveillance Post-Interventionnelle.

L'USIP est constituée de 8 chambres seules, et l'USR de 8 chambres doubles.

L'anesthésiste et votre chirurgien valideront votre sortie de l'unité :

- Soit par un retour à votre domicile
- Soit par une prolongation de votre hospitalisation dans un autre service

Le service de Médecine :

Les patients hospitalisés dans ce service de 23 lits bénéficient d'un accompagnement personnalisé et d'une prise en charge pluridisciplinaire. Le service est géré par l'ensemble des Oncohématologues en collaboration avec le Dr BRULEY – Médecin polyvalent référent du service. Les équipes accueillent les patients d'oncologie, d'hématologie atteints par des pathologies médicales relevant de la cancérologie :

- Chimiothérapies justifiant une hospitalisation de plusieurs jours ou nécessitant une surveillance
- Complications liées à la maladie ou aux traitements : Fièvre, troubles digestifs...
- Transfusions
- Bilan nécessitant un court séjour : Biopsies Ostéo Médullaires, Ponctions pleurales, péritonéales...

Le Médipôle de Savoie propose aux patients hospitalisés de nombreux soins de support dont l'objectif est d'apporter bien-être et détente : Accompagnement Psychologique et diététique, Hypnose, Onco-esthétique, Coiffure, teatime... Le souhait des équipes est d'accompagner les aidants et les familles des patients hospitalisés. Ainsi, il est important de réfléchir aux directives anticipées, un accompagnement par les psychologues et/ou l'Assistante Sociale peut-être proposé. Le service dispose également d'un salon des familles permettant aux familles et aux patients de se retrouver dans un espace calme.

Le service Soins Palliatifs

L'unité de médecine à orientation palliative dispose de 10 lits répondant aux besoins des patients atteints par un cancer dans le cadre de leur parcours de soins. Ce service est géré par le Dr SAINT GUILHEM – Médecin spécialiste en soins palliatifs en collaboration avec les Oncohématologues / Gastro-entérologues en charge des patients. Les professionnels prennent en charge toute personne atteinte de maladie grave, en phase avancée ou terminale. Les patients, leur famille et leurs proches sont accompagnés tout au long du séjour autour des objectifs suivants :

- Assurer une prise en charge globale et pluridisciplinaire
- Améliorer son confort et maintenir sa dignité
- Soulager les patients face aux symptômes, complications et douleurs liés aux pathologies
- Assurer un accompagnement psychologique et social du patient et de son entourage

Les soins sont centrés sur le soulagement de la douleur et le confort du patient. Le personnel de ces services est formé dans des thématiques telles que la bientraitance, l'éthique ou le prise en charge de la douleur. Le patient tient une place centrale dans les décisions qui le concernent. Il participe également autant que possible au projet de soins proposé par l'équipe médicale. **Pour se faire, exprimez vos souhaits de prise en charge (rédaction des directives anticipées).**

Des associations interviennent régulièrement dans le service pour échanger et accompagner les patients tout au long de leur parcours ainsi que les familles : JALMAV, les Sabots du Cœur, Neztoiles...

Votre traitement

Avant votre hospitalisation

Lors de la consultation de pré-anesthésie, venez avec vos ordonnances les plus récentes et signalez au médecin anesthésiste tous les médicaments que vous prenez.

La veille de votre hospitalisation

Préparez votre ordonnance la plus récente, ainsi que 48h de votre traitement personnel dans le cas où vos médicaments ne seraient pas immédiatement disponibles à la clinique.

N'apportez pas de médicaments déconditionnés car ils ne sont plus identifiables.

A votre admission dans l'unité de soins

Le chirurgien décide si vous êtes admis la veille ou bien le jour même.

Remettez votre ordonnance et vos médicaments à l'infirmière dès votre accueil.

En effet, pendant votre séjour, l'équipe médicale et soignante a en charge la globalité de votre traitement ; elle vérifie les interactions médicamenteuses éventuelles, elle prépare les doses à administrer et vérifie que vous avez bien bénéficié de la totalité de votre traitement.

Accompagnants

Si votre état de santé le justifie, ou en cas d'hospitalisation d'un enfant, un seul membre de la famille pourra être autorisé à rester en hôte accompagnant en chambre seule tout en respectant les règles d'hygiène.

Visites autorisées *sauf avis médical contraire*

Les horaires pour les visites sont :

En hospitalisation : de 12h à 21h

En surveillance continue : de 15h à 19h

(2 personnes maximum / patient, vous devez sonner à l'interphone du service)

Les visites doivent respecter les consignes d'hygiène et de sécurité. Pour le respect des patients, merci de limiter les visiteurs. Les portes du hall sont fermées à 21h.

Objets de valeur dans l'établissement

Vous ne devez conserver aucun objet de valeur, des sommes d'argent importantes, chéquier ou carte bancaire.

L'établissement ne sera pas tenu responsable des pertes ou vols durant le séjour.

En cas d'impossibilité, vous pouvez solliciter le dépôt d'objets de valeurs auprès du responsable du service. Il vous sera délivré un reçu.

Téléphone

Toutes les chambres sont équipées de lignes directes. Un numéro privé vous sera attribué lors de votre admission. Si vous êtes en chambre double, il est souhaitable de limiter les appels après 21h.

Le jour de votre départ, la ligne sera coupée à partir de 10h.

Effets personnels

L'établissement ne fournit aucune affaire de toilette !

Prévoyez vos effets personnels :

-Trousse de toilette complète (savon, dentifrice et brosse à dents, shampoing, boîte pour dentier ...),

-Serviettes et gants de toilettes

-Pyjama, sous-vêtements...

Les lunettes, les prothèses auditives, capillaires dentaires sont sous votre responsabilité. Des boîtes à usage unique sont à votre disposition pour les prothèses auditives et dentaires lors du passage au bloc.

Repas

Ils sont établis en fonction de votre état de santé et préparés avec soin. Les repas sont servis aux heures suivantes :

Petit déjeuner : 7h30

Déjeuner : 11h45

Dîner : 18h45

Sécurité incendie

Nous vous demandons de suivre les consignes de sécurité affichées dans les couloirs et les chambres et consulter le plan d'évacuation affiché à chaque niveau.

Tabac / Vapotage

Nous vous demandons de respecter l'interdiction de fumer dans l'établissement. Des cendriers sont à votre disposition à chaque entrée.

Le non-respect des modalités peut entraîner l'annulation d'une intervention.

Interdictions

Il est rigoureusement interdit d'apporter des boissons, de l'alcool ou de la nourriture dans l'établissement. Pour des raisons évidentes d'hygiène, les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

Les plantes en pot sont interdites. Les fleurs coupées sont interdites aux Soins Continus et sont à limiter dans les autres secteurs d'hospitalisation.

Internet / Télévision

Un accès internet est à votre disposition sur demande lors de votre admission pour 2€ / jour.

Toutes les chambres sont équipées d'une télévision. La facturation se fait pour la durée du séjour sur la base d'un tarif journalier.

Culte

Les coordonnées des différents cultes sont disponibles à l'accueil ou auprès du cadre du service.

Une salle de recueillement est accessible au 2e étage.

Votre sortie

La date de votre sortie est décidée par le praticien qui vous a pris en charge, elle se fait généralement le matin, aux alentours de 10h.

Tous les documents médicaux (radiographies, examens de laboratoire, ordonnances, arrêt de travail, etc.), ainsi que vos médicaments personnels donnés à l'entrée, vous seront remis lors de votre sortie par l'infirmière du service ou par le secrétariat du chirurgien. Merci de vérifier le contenu.

Vous aurez à régler les frais non pris en charge par la Sécurité Sociale, votre mutuelle ou votre assurance : chambre particulière, forfait hospitalier, téléphone, internet, télévision, lit et/ou petit déjeuner accompagnant, dépassement d'honoraires si tel est le cas, pour les chirurgiens et anesthésistes.

Si vous êtes assuré social, sans mutuelle complémentaire (ou limitativement dans le cadre de votre contrat) : les tickets modérateurs et dépassements divers.

Ces formalités s'effectueront au moment de votre départ, au bureau des sorties dans le hall d'entrée.

Un reçu vous sera remis et une facture détaillée vous sera envoyée par voie postale.

Bons de transport

Selon les dispositions de la Sécurité Sociale relatifs aux bons de transport (Décret n°2011-258 du 10 mars 2011 et arrêté du 01 avril 2011) :

Pour les consultations chirurgicales ou anesthésiques et lors de la sortie d'hospitalisation, la prise en charge du transport médicalisé n'est acceptée que si une incapacité est avérée.

L'application de la nouvelle mesure met fin à la prise en charge systématique des transports pour les patients même en ALD* lorsque leur mobilité ne le justifie pas.

*ALD : Affection de Longue Durée, régime auprès de l'Assurance Maladie

Salon des familles Service Médecine - 3e étage





Le service SMR et Onco Réhabilitation

Vous pouvez être admis en SMR (Soins Médicaux et de Réadaptation) sur prescription médicale, suite à une hospitalisation, un séjour en médecine ou une chirurgie.

A votre arrivée dans le service :

- Vous êtes accueilli par le personnel du service et installé en chambre

Nous venons :

- vérifier avec vous différents documents (fiche de la personne de confiance, informations personnelles...)
- récupérer la carte de votre groupe sanguin, votre traitement personnel et votre ordonnance de traitements de ville. Ils vous seront rendus à votre sortie
- poser votre bracelet d'identification en le vérifiant avec vous
- vous remettre ce livret avec un questionnaire de satisfaction et les documents nécessaires à votre prise en soins

- Le lendemain de votre admission, la secrétaire passe dans votre chambre pour vous faire signer les supports de facturation pour :
 - le choix de chambre : **simple avec supplément** (*un acompte peut vous être demandé à votre arrivée*), **double sans supplément**

Attention : la prise en charge de la chambre individuelle en SMR est différente de la prise en charge en chirurgie et est variable d'une mutuelle à l'autre !

Nous mettons à votre disposition un livret sur les directives anticipées et les représentants des usagers, n'hésitez pas à les demander au personnel soignant.

- Pendant votre séjour, la pharmacie du Médipôle fournit l'ensemble de vos traitements, y compris le traitement personnel.
Les médicaments personnels en votre possession doivent être remis à l'infirmière. Cela permet d'éviter toute rupture de votre traitement et tout risque d'interaction. Ils vous seront rendus à votre sortie.
- Merci de compléter le document "personne de confiance" et de le remettre à l'infirmière. (y compris pour les patients issus des services de chirurgie du Médipôle)

Tenue vestimentaire :

- Habillage :
 - tenue de ville habituelle, plutôt ample
 - les pyjamas et chemises de nuit sont à privilégier comme tenue de nuit
 - le linge de toilettes (gants - serviettes) n'est pas fourni. Pensez à le renouveler régulièrement
- Chaussures : éviter les "mules" et privilégier les chaussures fermées pour limiter le risque de chute

Suivi médical : Visite des médecins

- 1 à 2 fois par semaine dans votre chambre ou plus selon les besoins médicaux
- Evaluation des progrès et passages réguliers en salle de kinésithérapie de façon informelle

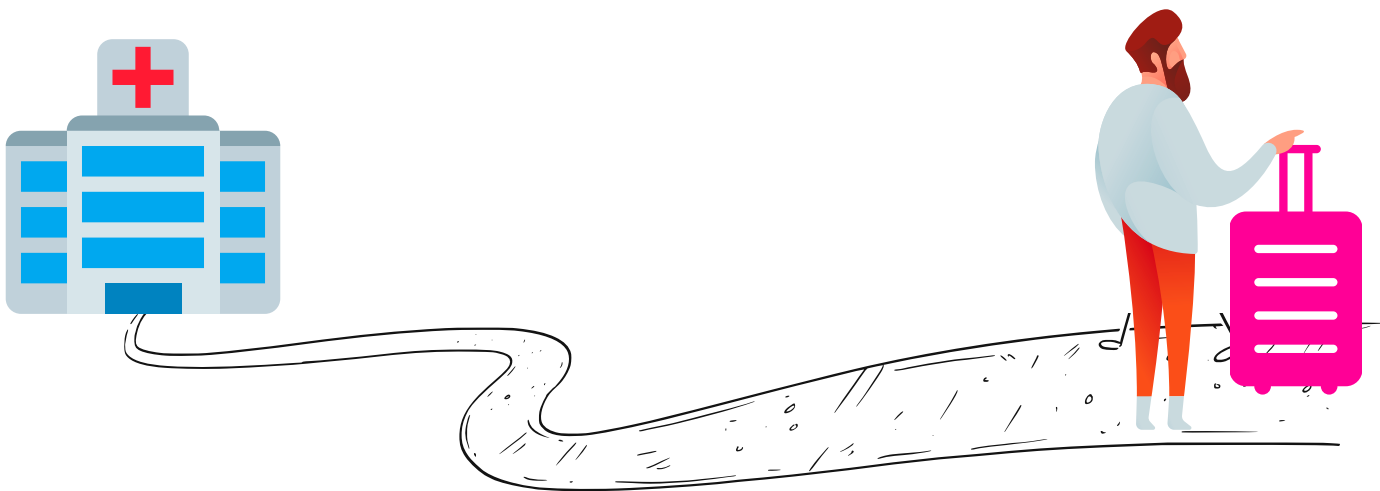
Rencontre des familles :

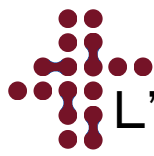
L'après-midi sur rendez-vous, merci de vous rapprocher de la secrétaire.

Permission de sorties :

A demander 48h à l'avance au médecin, sortie uniquement en journée, aucune nuit à l'extérieur.

- Vous serez informé de votre date de sortie prévisionnelle par le médecin ou l'infirmière du service. Ils vous distribueront un flyer (environ une quinzaine de jours au préalable).
- Lorsque vous avez eu confirmation de la date de sortie par le médecin, prenez contact dès que possible avec les professionnels libéraux dont vous aurez besoin (kinésithérapeutes, infirmières...), votre prestataire de matériel médical si besoin. Le départ s'organise le matin à partir de 10h30.
- La prise en charge des transports est réglementée :
 - le transport par moyen personnel est à privilégier lors de votre sortie du SMR. En cas d'impossibilité ou d'indication médicale, un transport pourra être commandé et un bon de transport sera établi.
 - en cas de rendez-vous médical pris par vos soins, avant votre séjour (ophtalmologue, dentiste...) le transport ne sera pas pris en charge.
- La veille de votre départ :
 - le médecin vous remettra vos ordonnances. Elles sont établies pour 1 mois et reprennent l'ensemble de votre traitement.
 - il vous sera remis une lettre de liaison, celle-ci sera envoyée également à votre médecin généraliste
- Le jour de votre départ :
 - le personnel vous rendra vos examens, votre traitement personnel, ainsi que certains éléments de votre dossier (résultats d'examens, carte groupe sanguin...)
 - vous devez vous rendre au bureau des sorties situé au rez-de-chaussée pour finaliser votre sortie administrative





L'Unité Epilepsie et Sommeil, les examens :

Lorsque vous venez pour :

- **une polysomnographie (PSG)**
- **un holter électroencéphalogramme (EEG)**

Merci de vous munir de vos ordonnances, vos traitements personnels le temps de l'hospitalisation, de vos affaires de toilettes, d'un pyjama et des documents administratifs complétés (notamment l'autorisation de droit à l'image).

Vous devez vous rendre aux bureaux des admissions avec le code que vous aurez reçu par sms.

Puis, vous pourrez monter au 4ème étage, couloir Fuchsia, où vous serez accueillis puis installés dans votre chambre seule.

Les électrodes sont posées sur un cuir chevelu propre et sec sans laque, ni gel. Merci de ne pas porter de vernis, ni de faux ongles, ni de crème pour le corps ou sur le visage.

Le temps d'installation de l'équipement est compris entre 45 minutes et 1 heure et demie.

Les enfants pourront être accompagnés d'un parent pendant la nuit de l'enregistrement.

La PSG : c'est un examen de référence pour le sommeil car il permet d'analyser les apnées du sommeil, les troubles du comportement dans le sommeil ainsi que le syndrome des jambes sans repos.

Le Holter EEG : cet examen permet un enregistrement de longue durée de l'activité cérébrale afin de voir s'il y a des anomalies au sommeil.

Lorsque vous venez pour **un électroencéphalogramme (EEG) de sieste**, il faut vous rendre au 4ème étage, couloir Fuchsia, où vous serez accueillis puis installés en salle de consultation.

Vous viendrez à l'examen en étant privé de sommeil (4 à 5h de sommeil maximum), afin que vous puissiez dormir lors de l'examen.

Cet examen dure environ 2 heures entre la préparation, l'état de veille et les différents stades du sommeil à obtenir.

Pour **un électroencéphalogramme (EEG) standard**, il faut vous rendre au secrétariat du Neuropôle muni de votre carte vitale et ensuite, vous rendre au Médipôle de Savoie, 4ème étage, couloir Fuchsia.

Une infirmière vous accueillera en salle de consultation.

Il faut compter entre 45 minutes et 1 heure entre la préparation et la durée de l'examen.

Tous les résultats de ces examens vous seront communiqués soit lors de la consultation qui suit l'examen, soit par le médecin prescripteur.



L'hôpital de jour d'Onco Hématologie

L'HDJ d'oncohématologie est situé au RDC du Médipôle, à gauche du hall d'accueil principal.

L'équipe médicale d'Onco Hématologie

Oncologues : Dr Rebischung et Dr Mille

Hématologues : Dr Corm et Dr Senecal

Oncologie Digestive : Dr Roques et Dr Wagon

Le fonctionnement de l'HDJ

L'HDJ est ouvert de 8h à 17h30 du Lundi au Vendredi

L'HDJ est fermé la nuit, les Samedi et Dimanche

L'HDJ est composé de :

20 places dont 7 chambres seules,

Chaque chambre est équipée d'un petit cabinet de toilette (WC avec un lavabo)

Les chambres seules sont équipées d'un lit, alors que les chambres à plusieurs places sont équipées de fauteuils spécifiques et confortables en adéquation avec la prise en charge de l'HDJ de chimiothérapie,

Un secrétariat est installé à l'entrée du service et réalise les admissions des patients,

Une unité de reconstitution des cytotoxiques, sous la responsabilité des pharmaciens, est intégrée au service,

Un bureau est réservé pour les consultations d'annonces paramédicales.

Un local «bien être» est disponible pour les soins de support tels que l'hypnose et les massages bien-être...

La veille ou avant veille de votre traitement

Vous devez faire une prise de sang dans le laboratoire de votre choix ou avec une infirmière à domicile.

Les résultats devront impérativement être transmis par fax ou par une boîte mail sécurisée à l'oncologue et à l'équipe paramédicale :

Si les résultats ne permettent pas de faire le traitement, vous serez prévenu et un nouveau rendez vous sera organisé,

Si les résultats permettent de réaliser les traitements, aucune confirmation ne vous sera donnée et vous pourrez vous présenter dans le service à l'heure convenue.

Le jour de votre traitement

Vous pouvez venir seul(e) ou accompagné(e). Il n'est pas nécessaire de venir en avance. Pour vous assurer une bonne qualité de prise en charge, nous vous recommandons d'ajouter 2h à la durée théorique de votre traitement : ceci vous permettra d'aborder votre hospitalisation de jour en toute sérénité.

Une heure avant votre rendez-vous, si vous avez une chambre implantable, vous pourrez mettre un patch d'EMLA pour éviter la douleur liée à la pose d'aiguille.

Il n'est pas nécessaire de venir à jeun, vous pouvez prendre votre traitement personnel habituel. Pour recevoir votre traitement, prévoyez des vêtements confortables qui se déboutonnent sur le devant, afin de favoriser l'accès à votre site de ponction.

Si votre traitement est prévu l'après-midi, merci de confirmer votre venue le jour même avant 11h pour une question d'organisation.

A votre arrivée dans le service

Présentez vous à l'accueil avec votre pièce d'identité et votre carte vitale. Un bracelet d'identification vous sera posé sur le poignet et vous serez installé dans une chambre, en lit ou en fauteuil.

La chambre est attribuée par les soignants en fonction des exigences requises par les traitements.

Il est tenu compte de vos préférences chaque fois que cela est possible.

Une bouteille d'eau est à votre disposition dans votre chambre. A partir de 12h, un repas vous sera servi.

A la fin de votre traitement

Avant de partir, n'oubliez pas de passer à l'accueil pour récupérer votre prochain rendez vous, votre bon de transport et votre carte vitale.

Le dispositif d'annonce :

Le dispositif d'annonce prévoit différents temps de discussion et d'explication sur la maladie et les traitements afin de vous apporter une information adaptée, progressive et respectueuse :

- Un temps médical comprenant l'annonce du diagnostic et la proposition de traitement,
- Un temps d'accompagnement soignant pour vous permettre ainsi qu'à vos proches de compléter les informations médicales reçues, de vous informer de vos droits et de vous proposer les soins de support (psychologue, diététicienne, esthéticienne, hypnothérapeute, assistante sociale, prise en charge de la douleur, atelier bien-être, activité physique adaptée...)

L'objectif du dispositif est de vous faire bénéficier d'une prise en charge de qualité dès le moment de l'annonce de votre maladie.

Un projet thérapeutique sera élaboré par votre médecin, il vous sera présenté et expliqué, il doit être compris et validé. A l'issue de cette consultation, un programme personnalisé de soins (PPS) vous est remis.

Accompagnement disponible :

Le Médipôle accueille plusieurs soins de support à disposition de ces patients, vous pouvez demander le livret de ces soins aux infirmières du service.

Différents ateliers sont organisés par le biais de l'Institut du Sein de Savoie (association du Médipôle), n'hésitez pas à demander plus d'informations sur les différents temps d'échanges proposés.



- <https://www.institutdusein-desavoie.fr/>
- institutduseindesavoie@gmail.com
- 04 79 26 90 90



Service d'accueil des urgences de Médipôle

Le service se trouve au rez-de-chaussée du Médipôle de Savoie.

Il est doté de 5 box de consultation, 1 salle de déchoquage, 6 chambres d'UHCD (Unité d'Hospitalisation de Courte Durée).

En 2023, près de 23 000 passages ont été enregistrés au sein des Urgences du Médipôle de Savoie.

Les médecins urgentistes sont présents 24h / 24 h entouré d'une équipe d'infirmières, d'aides-soignants, d'agent hospitaliers et de secrétaires.

Nous nous efforçons de vous prendre en charge le plus rapidement possible selon votre état et dans la filière de soins adaptée.

Votre attente peut être justifiée par :

- L'activité du service qui varie selon la gravité des patients, le nombre de patients arrivant aux urgences
- Le délai d'obtention des résultats d'examens de laboratoire, d'imagerie, la disponibilité des médecins spécialistes sollicités et le délai de mise en œuvre de votre hospitalisation ou opération si besoin

Les parcours de soins comme les délais d'attente sont différents d'un patient à l'autre.

A l'issue de votre prise en charge médicale, il sera décidé de votre orientation :

- Retour à domicile
- Hospitalisation au sein du Médipôle ou du service d'UHCD
- Organisation d'une intervention chirurgicale
- Transfert vers un autre établissement si nécessaire

Si, vous êtes hospitalisé en service d'hospitalisation, ou en UHCD, suite à une entrée aux urgences, vous devrez remplir une fiche de consentement.

Les règles à respecter au Service des Urgences :

- **Accompagnants :**

Les accompagnants ne sont pas autorisés dans la zone de soin des urgences, sauf décision de l'équipe médicale, et pour les personnes en situations de vulnérabilités.

- **Savoir-être :**

Les équipes soignantes sont mobilisées de jour et de nuit pour la prise en charge des patients, en priorisant selon le degré de gravité. Elles doivent pouvoir travailler sereinement. Le respect mutuel, la bienveillance et la politesse doivent donc s'appliquer à tous. **La violence à l'encontre des soignants est passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende selon le code pénal.**



Document à remettre signé à l'infirmière à votre admission

NOM : Prénom :

Date de naissance : / /

Au cours de la consultation d'anesthésie du..... / / avec le Dr
pour une intervention chirurgicale prévue le / /

J'estime avoir été suffisamment informé(e) des avantages et des risques de l'anesthésie. J'ai pu poser toutes les questions utiles et j'ai compris les réponses qui m'ont été données.

J'ai été informé du fait que si une transfusion de sang ou de dérivés sanguins est jugée indispensable par les Médecins Anesthésistes-Réanimateurs, elle serait réalisée en particulier si le pronostic vital est mis en jeu.

Si vous souffrez d'un syndrome du sommeil et si vous êtes appareillé, vous devez absolument amener votre appareillage le jour de votre hospitalisation, même en ambulatoire.

M'ont été remises les informations sur l'anesthésie et la transfusion sanguine, les règles pour l'anesthésie ambulatoire, **en particulier d'être accompagné pour le retour à domicile.**

J'assure venir à jeun le jour de mon intervention : ne pas manger ou boire de laitages ou de jus de fruits, ni fumer, ni mâcher de chewing-gum au moins 6 heures avant l'heure d'admission ; et ne pas boire de liquides clairs (eau, café ou thé sucré mais sans aucun laitage) au moins 3 heures avant l'heure d'admission à la clinique, sous réserve de l'avis de votre médecin anesthésiste. La collation et les boissons doivent être consommées dans le respect strict de ces horaires et en quantité modérée.

En cas de non-respect de ces consignes, votre intervention pourrait être reportée.

Ce document ne décharge en aucune façon la responsabilité du Médecin Anesthésiste-Réanimateur à mon égard.

En cas de contact accidentel par votre sang d'un membre du personnel soignant, acceptez-vous que l'on effectue un contrôle de votre état sérologique Hépatite B, C et HIV : OUI - NON



Honoraires

Votre intervention pourra donner lieu à un dépassement d'honoraires pour l'anesthésie calculé sur une base de 50% de celui de votre chirurgien lorsqu'il prend un dépassement, avec un minimum de 25 euros dans les autres cas notamment pour les endoscopies digestives, et forfaitairement pour la chirurgie ORL et dentaire.

Vous trouverez, soit à l'affichage en salle d'attente des anesthésistes, soit sur notre site internet du Médipôle de Savoie, des montants de dépassement couramment pratiqués pour certains actes fréquents.

Le règlement devra être effectué au Bureau des Sorties le jour de votre départ, ou lors de votre entrée si vous êtes en ambulatoire, par chèque établi à l'ordre de Médipôle de Savoie. Le montant sera porté sur votre feuille de maladie ou votre facture. Il pourra éventuellement faire l'objet d'un remboursement par votre mutuelle, selon votre contrat.

Date : / /

Signature :

Document à rapporter impérativement complété le jour de la consultation d'anesthésie et à déposer à l'accueil

Fax des Admissions : 04 79 26 83 90
@ : admissions@medipole-de-savoie.fr

Cadre réservé à l'établissement :

N° pré-admission :

N° dossier :

RAPPEL : Pièces à fournir lors de la préadmission

- Carte vitale
- Carte de mutuelle
- Carte d'identité, passeport, carte de séjour ou livret de famille du patient

INFORMATIONS CONCERNANT LE PATIENT

NOM : Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville:

Tél. : Adresse mail :

(A remplir notamment pour participer à une enquête de satisfaction)

Sexe : M F Profession :

Nom du médecin traitant :

Nom du chirurgien :

Date d'entrée : / /

Type d'hospitalisation : Ambulatoire (sort le jour même) Hospitalisation classique (reste au moins une nuit)

Bénéficiez-vous d'un Régime Exonérant (longue maladie en rapport avec votre intervention) :

OUI NON

Si oui, cochez la mention correspondante :

Affection Longue Durée Article 115 Invalidité

Accident de Travail ou Maladie Professionnelle Date : / /

(Apporter la déclaration de l'employeur)

Bénéficiez-vous de la CMU : OUI NON

Avez-vous un compte Mon Espace Santé : OUI NON

Merci de nous informer lors de votre admission si vous ne souhaitez pas que nous alimentions votre DMP.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSURE SOCIAL PRINCIPAL

NOM : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance : / /

N° de Sécurité Sociale :

Nom et adresse de la Caisse :

Nom de votre mutuelle complémentaire :

(Amener 1 photocopie de votre carte mutuelle / complémentaire de santé en recto-verso)



Fiche de désignation d'une personne de confiance et d'une personne à prévenir

PRISE DE RDV
P.3

ANESTHESIE
P.5

PARCOURS EN
CHIRURGIE
P.11

SERVICES D'
HOSPITALISATION
P.13

SMR
ONCOLOGIE
P.17

EPILEPSIE &
SOMMEIL
P.19

HDJ ONCO-
HEMATOLOGIE
P.21

URGENCES
P.23

DOCUMENTS À
COMPLÉTER
P.25

INFORMATIONS
DIVERSES
P.37

Document à remplir impérativement avec la fiche d'admission

LE PATIENT

Je soussigné(e),

NOM : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance : / /

Adresse :

.....

Tél. :

Admis(e) au sein de l'établissement à compter du : / /

Je souhaite désigner une *personne à prévenir* (contactée pour des informations organisationnelles ou administratives telles que transfert, fin de séjour, sortie...) :

NOM : Prénom :

Tél. :

Je ne souhaite pas désigner de personne de confiance

Je souhaite désigner une *personne de confiance* (qui peut être la même ou une autre, elle peut être présente à vos côtés et être consultée dans la mesure où vous ne pourriez pas exprimer votre volonté ou recevoir les informations relatives à votre prise en charge) :

NOM : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance : / /

Adresse :

.....

Tél. :

Dans le cadre de cure de chimiothérapie ou de transfusion, ces personnes de confiance et à prévenir sont choisies pour toute la durée de la cure mais toujours modifiable à votre demande.

Fait à :

Le : / /

Signature de la personne de confiance désignée :

Signature du patient :



Informations directives anticipées

Les directives anticipées constituent un document écrit indiquant vos volontés pour votre fin de vie. Son contenu est applicable si vous vous retrouvez dans une situation où vous ne pouvez plus vous exprimer. Cela permet d'établir les actes et traitements médicaux auxquels vous consentez. Leur rédaction est un droit, mais n'est pas une obligation.



Les directives anticipées : pour tous, à tout moment, pour être entendu !

Vous souhaitez vous renseigner et en rédiger ? Le Médipôle de Savoie met à votre disposition un livret d'information et un formulaire à compléter, demandez-le au personnel soignant ou administratif.



Conservez vos directives anticipées !



1. Choisissez votre personne de confiance
2. Numérisez vos directives anticipées
3. Identifiez vous sur monespacesante.fr
4. Cliquez sur "Compléter mon profil médical"
5. Sélectionnez "Entourage et volontés" à gauche
6. Dans "Entourage", ajoutez le contact de votre personne de confiance
7. Dans "Volontés", téléchargez votre document sous "Directives Anticipées"

J'ai rédigé des directives anticipées, elles sont situées :

.....

A ce jour, je n'ai pas rédigé de directives anticipées et ne souhaite pas en rédiger.

Fait à : Le : / /

Signature du patient :



Autorisation d'opérer pour mineur et adulte sous tutelle

PRISE DE RDV
P.3

ANESTHESIE
P.5

PARCOURS EN
CHIRURGIE
P.11

SERVICES D'
HOSPITALISATION
P.13

SMR
ONCOLOGIE
P.17

EPILEPSIE &
SOMMEIL
P.19

HDJ ONCO-
HEMATOLOGIE
P.21

URGENTES
P.23

DOCUMENTS A
COMPLÉTER
P.25

INFORMATIONS
DIVERSES
P.37

Pour les MINEURS : Selon la loi du 4 mars 2002, il est impératif que l'autorisation des soins soit délivrée par les deux titulaires de l'autorité parentale, si cette dernière est exercée en commun.
Dans le cas contraire, il faut que vous apportiez la preuve que vous exercez seul(e) l'autorité parentale.

ENFANT

Nous, soussignés, M. Né le : / /
et Mme Né(e) le : / /

Autorisons et Certifions

ou

Je soussigné(e) M., Mme..... Né(e) le : / /

Autorise, Certifie

Que notre (mon) Enfant : Né(e) le : / /

ADULTE SOUS TUTELLE

Je soussigné(e) M., Mme Né(e) le : / /

Autorise, Certifie

Que l'adulte sous tutelle : Né(e) le : / /

En qualité de titulaire(s) de l'autorité parentale :

Après information reçu par le Docteur..... , Chirurgien

et par le Docteur..... , Anesthésiste

Certifie :

- Avoir reçu une information claire sur l'anesthésie et l'acte prévu, tant au niveau des techniques envisagées que des risques encourus.
- Donner l'autorisation à pratiquer une anesthésie.
- Donner l'autorisation d'opérer et de réaliser tous soins s'y rapportant.
- Donner l'autorisation que tous les actes non prévus que le chirurgien estimerait nécessaires en cours d'intervention soient effectués sous anesthésie locale, locorégionale, générale.

Fait à

Le : / /

Signature du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale:

Parent 1

Parent 2

Représentant légal



Attestation de responsabilité en cas d'absence d'un parent

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), Madame/Monsieur, Né(e) le : / /....., vous informe que mon fils/ma fille* Né(e) le : / /....., doit être opéré(e) le..... /..... /..... par le Docteur..... pour l'intervention :

J'ai bénéficié d'une information claire et complète quant aux bénéfices et aux risques liés à cette intervention chirurgicale.

Cependant, je n'ai pu recueillir l'autorisation du père/de la mère* de l'enfant mineur dont je suis séparé(e) et sans nouvelles malgré les différentes tentatives que j'ai pu mettre en œuvre pour le/la * joindre.

Je prends l'entière responsabilité de faire réaliser cette intervention à mon fils/ma fille* mineur(e) en toutes connaissances de cause et en ayant mis tout en œuvre pour obtenir l'autorisation d'opérer de son père /sa mère*. Attestation établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à..... ,

le /..... /

Signature :

*(Mentions à préciser)

SORTIE D'UN MINEUR

Madame, Monsieur,

La sortie de votre enfant ne pourra être autorisée qu'en présence de l'un des parents, représentant légal, ou d'une personne qu'ils auront nommément désignée et autorisée par écrit **munie d'une pièce d'identité.**

Sortie prévue avec tierce personne majeure

J'autorise M. ou Mme Né(e) le : / /.....,

A sortir le mineur Né(e) le : / /....., Du Médipôle de Savoie

Fait à..... ,

le /..... /

Signature :



Autorisation d'hospitalisation et de droit à l'image vidéo

Je soussigné(e), (Nom / Prénom)
né(e) le / /, certifiant être majeur(e), demeurant à (Adresse)
.....
.....

Donner librement mon consentement et mon accord, sans réserve, au Médipôle de Savoie situé au 300 Avenue des Massettes, 73190 Challes-Les-Eaux à :

- Réaliser un enregistrement électroencéphalographique prolongé ou une polysomnographie couplée si besoin de tests de sommeil, au sein de l'établissement, lors d'une hospitalisation en date du / / au / / prescrite par le Docteur dans une finalité médicale,
- Me filmer, lors de cette séance, et disposer pleinement et irrévocablement des images fixes ou en mouvement me représentant, réalisées lors de la séance citée ci-dessus,
- Utiliser mon Nom et Prénom à des fins d'exploitation ci-dessous définies.

Je reconnais avoir reçu toutes les informations nécessaires à la réalisation de cet examen, tant au niveau des techniques que des risques encourus, que les utilisations prévues ne peuvent porter atteinte à ma vie privée, et plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un préjudice. Ces images sont uniquement destinées à être analysées, en tout ou partie, afin de me proposer un projet thérapeutique selon les résultats.

La présente autorisation est consentie à titre gracieux et sera conservée dans le dossier médical. La durée d'archivage de la vidéo n'excédera pas un délai de 4 mois.

Ces dispositions sont portées à ma connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée. Sous réserve du respect de l'ensemble de ces conditions, je délivre mon consentement libre et éclairé.

Par la présente, je reconnais ne pas prétendre à une réparation ou un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image dans le cadre de cet examen.

Fait à, le / /
Mention « Lu et Approuvé » et Signature

PRISE DE RDV
P.3

ANESTHESIE
P.5

PARCOURS EN
CHIRURGIE
P.11

SERVICES D'
HOSPITALISATION
P.13

SMR
ONCOLOGIE
P.17

EPILEPSIE &
SOMMEIL
P.19

HDJ ONCO-
HEMATOLOGIE
P.21

URGENCES
P.23

DOCUMENTS À
COMPLÉTER
P.25

INFORMATIONS
DIVERSES
P.37



Autorisation d'hospitalisation et de droit à l'image vidéo pour un mineur ou un majeur sous tutelle

ENFANT

Nous, soussignés, M. Né le : / /
et Mme Né(e) le : / /

Autorisons et Certifions

ou

Je soussigné(e) M., Mme Né(e) le : / /

Autorise, Certifie

Que notre (mon) Enfant : Né(e) le : / /

ADULTE SOUS TUTELLE

Je soussigné(e) M., Mme Né(e) le : / /

Autorise, Certifie

Que l'adulte sous tutelle : Né(e) le : / /

Donner librement mon (notre) consentement et mon (notre) accord, sans réserve, au Médipôle de Savoie situé au 300 Avenue des Massettes, 73190 Challes Les Eaux à :

- Réaliser un enregistrement électroencéphalographique prolongé ou une polysomnographie (couplés de tests de sommeil si demandés) avec le patient au sein de l'établissement, lors d'une hospitalisation en date du / / au / / prescrite par le Docteur dans une finalité médicale,
- Filmer le patient lors de cet enregistrement, et Disposer pleinement et irrévocablement des images fixes ou en mouvement,
- Utiliser le Nom et Prénom du patient à des fins d'exploitation ci-dessous définies.

Je reconnais avoir reçu toutes les informations nécessaires à la réalisation de cet examen, tant au niveau des techniques que des risques encourus, que les utilisations prévues ne peuvent porter atteinte à la vie privée, et plus généralement, ne sont pas de nature à nuire ou à causer un préjudice.

Ces images sont uniquement destinées à être analysées, en tout ou partie, afin de proposer un projet thérapeutique selon les résultats.

La présente autorisation est consentie à titre gracieux et sera conservée dans le dossier médical. La durée d'archivage de la vidéo n'excédera pas un délai de 4 mois.

Ces dispositions sont portées à ma connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée. Sous réserve du respect de l'ensemble de ces conditions, je délivre mon consentement libre et éclairé.

Par la présente, je reconnais ne pas prétendre à une réparation ou un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de l'image du patient nommée ci-dessus dans le cadre de cet examen.

Fait à, le / /

Mention « Lu et Approuvé » et Signature du ou des titulaires de l'autorité parentale :

Le Père

La Mère

Représentant légal



Suppléments honoraires et hôteliers susceptibles de rester à la charge du patient

PRISE DE RDV
P.3

ANESTHESIE
P.5

PARCOURS EN
CHIRURGIE
P.11

SERVICES D'
HOSPITALISATION
P.13

SMR
ONCOLOGIE
P.17

EPILEPSIE &
SOMMEIL
P.19

HDJ ONCO-
HEMATOLOGIE
P.21

URGENCES
P.23

DOCUMENTS A
COMPLÉTER
P.25

INFORMATIONS
DIVERSES
P.37

Patient :
Date d'intervention :/...../..... Acte CCAM Intervention :
Date d'entrée :/...../.....

Ce devis, remis par le chirurgien lors de la consultation et complété par l'anesthésiste lors de votre consultation préopératoire, devra être déposé au bureau des entrées pour votre admission.

A la consultation du Chirurgien ou Spécialiste Conventionnés à honoraires libres	Signature du patient
Un supplément d'honoraires d'un montant de..... € vous sera demandé par votre chirurgien / médecin, le Dr..... <input type="checkbox"/> Signataire de l'OPTAM-CO / OPTAM J'accepte le supplément d'honoraires et m'engage à le régler.	
A la consultation d'Anesthésistes Conventionnés à honoraires libres	Signature du patient
Un supplément d'honoraires d'un montant de..... € vous sera demandé par votre anesthésiste, le Dr..... J'accepte le supplément d'honoraires et m'engage à le régler.	

Suppléments de l'Etablissement pour demandes particulières à votre entrée

- Je déclare avoir pris connaissance des suppléments appliqués par l'établissement.
- Je reconnais avoir demandé :
 - une chambre individuelle (Selon les disponibilités le jour de l'entrée)
 - Hospitalisation / jour : 75 €
 - Ambulatoire / jour : 20 €
 - SMR / jour : 50 €
 - une chambre handicapée
 - la télévision : 4€ / jour
 - le téléphone : Forfait de mise à disposition : 5€ + facturation selon les communications passées
 - l'accès internet: 2€ / jour

Informations suppléments accompagnant : Je m'engage à effectuer le règlement pour tous les suppléments correspondants.
Repas accompagnant : 10€ Nombre de cases cochées:
Lit accompagnant 10€ Date : / /
Petit-déjeuner accompagnant 4€

Signature du patient:

*Si aucune convention n'est établie entre l'établissement et votre mutuelle, vous devez faire l'avance des frais non pris en charge par l'assurance maladie.
Ces suppléments peuvent être pris en charge totalement ou partiellement par votre mutuelle, selon votre contrat.*



Suppléments susceptibles de rester à la charge du patient

En l'absence de prise en charge de votre mutuelle le jour de l'admission, l'intégralité des suppléments vous sera facturée et vous pourrez vous faire rembourser en transmettant la facture à votre mutuelle.

COMPLÉMENTS D'HONORAIRES MÉDICAUX

Le conventionnement en secteur II et le contrat d'accès aux soins permettent aux praticiens de valoriser le tarif de base de la Sécurité Sociale pour tenir compte des circonstances, des difficultés et / ou des risques liés à l'intervention, de la notoriété des praticiens ; et ce pour faire face à l'accroissement des charges non compensées par l'augmentation du tarif de la Sécurité Sociale.

Seuls les frais d'honoraires ayant fait l'objet d'une information relative à leur montant dans le livret d'accueil ou ayant fait l'objet d'un devis signé seront susceptibles d'être facturés aux patients pour des actes réalisés au cours de leur séjour.

Outre celui demandé par le chirurgien que vous avez expressément choisi, un supplément pourra vous être demandé par les praticiens anesthésistes suivant les modalités précisées en page 25.

Pour les radiologues ayant signé le contrat d'accès aux soins, leur supplément n'excédera pas 20 Euros par séjour.

SUPPLÉMENTS HÔTELIERS

L'établissement peut facturer des frais hôteliers sur :

- **La chambre individuelle** : vérifier la prise en charge par votre mutuelle,
- **La télévision,**
- **Le téléphone,**
- **L'accès internet,**
- **Les repas et lits d'accompagnants,**
- **Le forfait journalier pour la Sécurité Sociale.**

Si votre départ a lieu après 10h, une journée supplémentaire sera comptabilisée.

Si vous désirez bénéficier d'une chambre particulière, signalez-le au moment de la pré-admission. Compte-tenu de l'activité de l'établissement, il est possible que le rythme des sorties et des urgences ne nous permette pas de vous attribuer la chambre particulière que vous auriez souhaitée. Dans ce cas, nous vous demandons de bien vouloir nous en excuser.

Les services sont à votre disposition pour toute information relative à ces aspects.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour toutes informations.

La Direction

Une référence de qualité et de sécurité

Le Médipôle de Savoie a passé avec succès sa visite de certification en 2016, classé A pour 6 ans, meilleure note du département. La Haute Autorité de Santé a prononcé la certification de l'établissement dans son rapport final de mai 2017 disponible sur le site internet : <http://www.has-sante.fr>

Dans le hall d'accueil, un panneau réservé au public délivre une information de synthèse : Scores et indicateurs qualité / infections nosocomiales / Classements.

Notre politique qualité et gestion des risques

Le Médipôle de Savoie met en œuvre un programme de gestion et de prévention des risques visant à améliorer la sécurité des patients et des professionnels. Elle participe également aux actions de préventions nationales. Différents professionnels et praticiens de l'établissement participent à des vigilances : matériovigilance, pharmacovigilance, hémovigilance, identitovigilance, Infectiovigilance.

Satisfaction Patient

Un questionnaire de satisfaction présent dans ce livret est destiné à recueillir vos suggestions qui nous permettront, dans l'avenir, d'améliorer les conditions d'hospitalisation. Vous pouvez remettre ce questionnaire le jour de votre départ au bureau des sorties (à l'accueil), ou le cas échéant, le renvoyer par courrier. Il sera systématiquement transmis à la direction. Les synthèses de satisfaction sont affichées dans le hall d'accueil du Médipôle de Savoie

Instances et Comités

Au sein du Médipôle de Savoie, 20 instances participent à la vie de la Clinique. Elles sont composées de praticiens, de professionnels soignants et non soignants et de représentants des usagers, motivés par une thématique ou par la volonté de faire évoluer la structure ou la prise en charge du patient, en apportant leur contribution de savoir-faire. Elles travaillent pour fournir des avis éclairés, réfléchis et documentés afin que leurs propositions et leurs actions, validées par la Direction, améliorent constamment la sécurité et la prise en charge des patients. Leurs avis sont déterminants dans l'élaboration et dans la mise en œuvre du projet d'établissement, et dans l'évolution de celui-ci. (ex : Comité de Lutte contre la Douleur, Commission des Usagers, Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales...)

Sécurité transfusionnelle et hémovigilance

L'établissement travaille en étroite collaboration avec l'EFS (l'Etablissement Français du Sang) de Chambéry. Les règles légales en matière de sécurité transfusionnelle sont appliquées. Un responsable d'hémovigilance rassemble et diffuse les informations des établissements de référence, et anime les réunions du Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance (CSTH).

Les soins de support

Une infirmière de coordination de parcours de soins complexes, une esthéticienne, une diététicienne, une psychologue, une assistante sociale, une hypnothérapeute ... sont présentes dans l'établissement. Elles interviennent en fonction des pathologies. Pour les rencontrer, se renseigner auprès du personnel.

Indicateurs de satisfaction résultants de l'enquête nationale E-Satis, menée par la Haute Autorité de Santé.

Note :

A

POUR LE SERVICE AMBULATOIRE

80,4%

46,8% des établissements en France

POUR LE SERVICE SMR (ANCIENNEMENT SSR)

79%

41% des établissements en France

POUR LES HOSPITALISATIONS DE + DE 48H

79%

21,8% des établissements en France

Nos patients évaluent différents critères observés durant leur prise en charge, ci-dessous leur satisfaction selon les grands thèmes de l'enquête :

Pour le service Ambulatoire :

- 84,6% avant hospitalisation
- 82,9% accueil
- 73,6% chambre, repas et collation
- 84,7 % prise en charge pendant l'hospitalisation
- 75,6% organisation de la sortie et retour à domicile

Pour le service SMR :

- 83,7% Accueil
- 79,8% lieu de vie
- 59,2% repas et collation
- 83,6% prise en charge pendant l'hospitalisation
- 75% organisation de la sortie

Pour le service de + de 48h :

- 80,4% accueil
- 80,5% chambre
- 84,6% prise en charge medecins/chirurgiens
- 83,5% prise en charge soignants
- 64% repas et collation
- 70% organisation de la sortie



Notre politique contre les infections nosocomiales

Le Médipôle de Savoie lutte activement contre les infections nosocomiales. Ces actions sont dirigées par le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN), qui est composé d'une équipe pluridisciplinaire travaillant en collaboration avec tous les services de la clinique, en vue de limiter le nombre d'infections nosocomiales. Le CLIN est assisté par l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH), qui met en place et assure le respect des règles d'hygiène.

Sa mission consiste à :

- Organiser des actions de lutte contre les infections
- Participer à la formation du personnel dans le domaine de l'hygiène hospitalière
- Assurer une surveillance des infections nosocomiales
- Maîtriser le bon usage des antibiotiques



Nos indicateurs qualité



HYGIÈNE DES MAINS

Données 2022

B

ICSHA* 93 %

**Indicateurs de mesure pour l'utilisation de solutions hydro alcooliques par nos professionnels et patients.*

Volume déclaré : 3352 L

Volume minimal à délivrer : 3592L



COMPLICATIONS APRÈS CHIRURGIE

Données 2019 à 2021

Complications veineuses après la pose d'une prothèse totale de hanche ou de genou :

- **Résultat similaire ou potentiellement meilleur que prévu**

Infections du site opératoire après la pose d'une prothèse totale de hanche ou de genou :

- **Résultat similaire ou potentiellement meilleur que prévu**

Mesure des ré hospitalisations entre 1 et 3 jours après chirurgie ambulatoire

- **Résultat similaire ou potentiellement meilleur que prévu** sauf pour les interventions par voie transurétrale ou transcutanée pour lithiases urinaires en ambulatoire



INDICATEURS QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

Données 2022

72% de patients hospitalisés ayant une prescription d'antibiotiques inférieure ou égal à 7 jours, ou justifiée pour une durée supérieure, pour infection respiratoire basse



Qualité de la lettre de liaison à la sortie **95%**
Evaluation et prise en charge de la douleur **96%**

89.3%

des patients disposant d'un DMP à leur admission ont au moins un document envoyé dessus



Vaccination grippale des professionnels

30.1 %



65%

de traçabilité conformes des Précautions Complémentaires Contact



Qualité de la lettre de liaison à la sortie **93%**
Evaluation et prise en charge de la douleur **92%**



81%

des professionnels utilisent la messagerie Mon Sisra pour communiquer vers l'extérieur

Selon les articles R 1112-91 à R 1112-94 :

La CDU (Commission Des Usagers) a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et de vous aider dans vos démarches. De plus, elle recommande à l'établissement des mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des patients et de leurs proches. Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, vous pouvez exprimer oralement à l'encadrement de soins de votre unité ou par écrit vos griefs à la Direction de l'établissement. Le directeur est le responsable des relations avec les usagers. Il veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique. Il fera le lien avec la CDU et pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU, un représentant des usagers, qui pourra vous recevoir, vous et votre famille éventuellement. Enfin, si les réponses apportées par la Direction ne vous ont pas satisfait, vous pourrez vous adresser à la Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation (CRCI) ou engager un recours au Tribunal de Grande Instance (TGI).

Membres de la Commission des Usagers

- Président et médecin médiateur : Docteur YILDIZ, médecin anesthésiste – réanimateur,
- Vice-président et personne chargée des relations avec les usagers : M PESENTI, directeur
- Médecin médiateur suppléant : Docteur VOIRIN, chirurgien,
- Médiateur non médecin : Mme LESELLIER, Directrice des Soins Infirmiers
- Médiateur non médecin suppléant : Mme RULLIER, Infirmière diplômée d'Etat
- Secrétaire CDU : Mme CINQUIN-PERY, assistante qualité
- Représentants des usagers – membres d'associations agréées :
- Mme COLLET : Génération Mouvement / Mme DUMOULIN : Association JALMALV /
- Mme HUMBERT : FNATH 73 / M SULPICE : Association France ADOT

Les représentants des usagers :

Les représentants des usagers assurent la représentation des personnes malades et des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique. Le représentant des usagers (RU) est le porteur de la parole des usagers du système de santé, garant du respect de leurs droits et de leurs intérêts.

- Une permanence est organisée tous les derniers jeudi du mois par les représentants des usagers. Ils peuvent aussi vous rencontrer sur demande si vous le souhaitez.
- Pour les joindre, vous pouvez leur écrire :
 - Par mail : commission.usagers@medipole-de-savoie.fr
 - Par courrier : Commission des Usagers | Médipôle, 300 av des Massettes, 73190 Challes les Eaux

Les évènements indésirables :

Patient ou usager vous pouvez participer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité du système de santé en signalant sur le portail sante.gouv.fr les événements sanitaires indésirables que vous suspectez d'être liés aux produits de santé, produits de la vie courante et actes de soins...

Il vous est possible d'accéder à votre dossier médical

Il peut vous être communiqué soit directement sur demande écrite à la Direction accompagnée d'une copie de votre carte d'identité, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également le consulter sur place, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix. La communication des documents ne pourra s'effectuer avant un délai minimum de 48 heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les 8 jours. Si toutefois les informations datent de plus de 5 ans, ce délai est porté à 2 mois. Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite. Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de reproduction (et d'envoi, si vous souhaitez un envoi à domicile) sont à votre charge.

Votre dossier médical est conservé vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour.

ART. R. 1112-91

Tout usager d'un établissement de santé doit être mis à même d'exprimer oralement ses griefs auprès des responsables des services de l'établissement. En cas d'impossibilité ou si les explications reçues ne le satisfont pas, il est informé de la faculté qu'il a soit d'adresser lui-même une plainte ou réclamation écrite au représentant légal de l'établissement, soit de voir sa plainte ou réclamation consignée par écrit, aux mêmes fins. Dans la seconde hypothèse, une copie du document lui est délivrée sans délai.

ART. R. 1112-94

Dans les huit jours suivant la rencontre avec l'auteur de la plainte ou de la réclamation, le médiateur en adresse le compte rendu au président de la commission qui le transmet sans délai, accompagné de la plainte ou de la réclamation, aux membres de la commission ainsi qu'au plaignant. Au vu de ce compte-rendu et après avoir, si elle le juge utile, rencontré l'auteur de la plainte ou de la réclamation, la commission formule des recommandations en vue d'apporter une solution au litige ou tendant à ce que l'intéressé soit informé des voies de conciliation ou de recours dont il dispose. Elle peut également émettre un avis motivé en faveur du classement du dossier. Dans le délai de huit jours suivant la séance, le représentant légal de l'établissement répond à l'auteur de la plainte ou de la réclamation et joint à son courrier l'avis de la commission. Il transmet ce courrier aux membres de la commission.

ART. R. 1112-92

L'ensemble des plaintes et réclamations écrites adressées à l'établissement sont transmises à son représentant légal. Soit ce dernier y répond dans les meilleurs délais, en avisant le plaignant de la possibilité qui lui est offerte de saisir un médiateur, soit il informe l'intéressé qu'il procède à cette saisine. Le médiateur médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations qui mettent exclusivement en cause l'organisation des soins et le fonctionnement médical du service tandis que le médiateur non médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations étrangères à ces questions. Si une plainte ou réclamation intéresse les deux médiateurs, ils sont simultanément saisis.

ART. R. 1112-93

Le médiateur, saisi par le représentant légal de l'établissement ou par l'auteur de la plainte ou de la réclamation, rencontre ce dernier. Sauf refus ou impossibilité de la part du plaignant, le rencontre a lieu dans les huit jours suivant la saisine. Si la plainte ou la réclamation est formulée par un patient hospitalisé, la rencontre doit intervenir dans toute la mesure du possible avant sa sortie de l'établissement. Le médiateur peut rencontrer les proches du patient s'il l'estime utile ou à la demande de ces derniers.

Le Médipôle de Savoie s'engage dans le respect des règles de protection des données personnelles conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Toutes les informations recueillies lors de votre séjour à la clinique sont enregistrées dans notre système d'information sécurisé pour assurer la constitution de votre dossier médical. Ces données sont destinées aux professionnels de la clinique qui interviennent pour assurer la qualité et la continuité de votre prise en charge médicale, ainsi qu'aux professionnels habilités à traiter les informations nécessaires à la facturation et au remboursement de vos soins au sein de la clinique par les organismes d'assurance maladie obligatoires et complémentaires. Ces informations à caractère personnel seront conservées avec vos données de santé au sein de votre dossier patient sécurisé, dans le respect de la réglementation. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données personnelles recueillies par la clinique pour votre séjour et faire procéder à toute rectification, effacement, limitation ou opposition de traitement, ou exercer votre droit à la portabilité de vos données, en contactant le DPO par mail : dpo@medipole-de-savoie.fr

Le rôle de l'identitovigilance :



Assurer votre sécurité tout au long de votre prise en charge en vous **identifiant à chaque soin et échange.**



Pour toute hospitalisation, vous devez fournir une pièce d'identité officielle :

- une carte d'identité nationale ou ;
- un passeport ou ;
- un titre de séjour valable



Pour les enfants, il faut présenter :

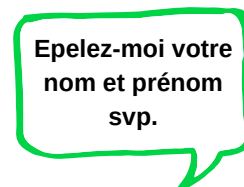
- La carte d'identité nationale du mineur s'il en a une,
- La carte d'identité nationale de l'un des responsables légaux (celui qui accompagne)
- Le livret de famille attestant du lien de parenté entre ces deux personnes



A votre entrée, le personnel soignant vous posera un bracelet d'identification autour d'un poignet.

Pensez à vérifier les informations inscrites ci-dessus !

Tout au long de votre prise en charge, lors des transferts, au bloc opératoire, lors de votre prise de médicament, votre identité vous sera demandé par le personnel !



Mon espace santé est le nouveau service public qui permet à chacun de stocker et partager ses documents et ses données de santé en toute sécurité.

Mis en œuvre par le Ministère de la Santé et de la Prévention et l'Assurance Maladie, Mon espace santé regroupe plusieurs fonctionnalités principales :

- Un dossier médical partagé (DMP), pour stocker de manière sécurisée des documents ajoutés par vous-même ou vos professionnels de santé. Vous pouvez également alimenter votre profil médical pour retracer l'historique de votre vie médicale et les partager avec les professionnels de santé, en particulier en cas d'urgence
- Une messagerie sécurisée de santé pour échanger des informations et recevoir des documents de vos professionnels de santé en toute confidentialité
- Un catalogue de services référencés par l'Etat pour élargir vos sources d'information et de gestion de vos données de santé. Proposés par des acteurs du monde de la santé, ces services sont référencés sur la base de critères éthiques, de sécurité, et selon leur valeur médicale notamment.

Pour créer votre espace santé :





Être soulagé, être confortable, c'est possible.

La prise en charge de la douleur est une de nos priorités.

En lien avec le Comité de Lutte contre la douleur (CLUD), elle est une préoccupation constante des équipes soignantes du Médipôle de Savoie.

La douleur, on peut l'évaluer, la traiter, on peut aussi la prévenir. Nos personnels de santé sont formés et s'engagent à vous donner toutes les informations sur ce sujet et à mettre en œuvre les mesures pour vous soulager durant votre hospitalisation.

Nous améliorons votre confort et votre bien-être

Il existe plusieurs types de douleur. Pour nous aider à mieux vous soulager, vous pouvez nous indiquer votre niveau de douleur en l'évaluant de 0 à 10 ou en vous aidant d'une réglette à différentes échelles.

Votre participation est essentielle, nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir, vous aider.

Nous répondons à vos questions, nous vous expliquons les soins envisagés et leur déroulement, nous utilisons le ou les moyens les plus adaptés (antalgiques, hypnose, réalité virtuelle...)

Au Médipôle de Savoie, nous pratiquons d'autres méthodes non médicamenteuses qui peuvent vous être proposées au cours de votre séjour, telles que :

- Réalité Virtuelle
- Consultation diététique
- Consultation douleur



- Consultation Psychologue
- Consultation Hypnose
- Consultation aromathérapie (réduire les effets indésirables grâce à des huiles essentielles)



Est ce que vous vous sentez soulagé Monsieur Dupond ?

Oui, merci. Je me sens mieux et j'ai déjà moins mal.



*Article L.1110-5 du code de la santé publique

La charte des droits des enfants

1- L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.



2 - Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.



3 - On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles. On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.



4 - Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.



5 - Les enfants et les parents ont le droit d'être informés pour participer à toutes les décisions concernant la santé et les soins. On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.



6- L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.



7 - L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.



8 - L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.



9 - Les enfants seront admis en chambre seule ou en chambre double avec un enfant de la même tranche d'âge. Ils peuvent bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.



10 - L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.



Charte européenne de l'enfant hospitalisé « Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants. » -(UNESCO)
Un enfant à l'hôpital, c'est l'affaire de tous.
Cette charte résume et réaffirme les droits des enfants hospitalisés.



Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Éditions Biom 0002 - Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins - Direction générale de la santé 2006

PRISE DE RDV
P.3

ANESTHÉSIE
P.5

PARCOURS EN
CHIRURGIE
P.11

SERVICES D'
HOSPITALISATION
P.13

SMR
ONCOLOGIE
P.17

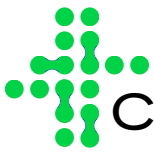
EPILEPSIE &
SOMMEIL
P.19

HDJ ONCO-
HÉMATOLOGIE
P.21

URGENCES
P.23

DOCUMENTS À
COMPLÉTER
P.25

INFORMATIONS
DIVERSES
P.37



les devoirs en tant que patient

Nous vous rappelons que vous avez des droits mais aussi des devoirs. Vous allez côtoyer d'autres patients et des professionnels de santé. Il est indispensable que ce séjour soit le plus agréable possible, pour cela vous devez avoir une attitude qui rendra la vie commune aussi agréable que possible : respect, politesse, convivialité, solidarité...

1. Le Respect

- Utilisez avec discrétion des appareils de radio, téléviseur, baladeur, portable...
- Évitez les conversations trop bruyantes
- Évitez les visites en groupe (pas plus de deux de personnes par chambre)
- Respectez les mesures d'hygiène et les consignes de sécurité



RESPECT



2. Le Savoir Vivre

- Ne laissez aucun objet apparent dans votre chambre ; l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.
- Ne détériorez pas les locaux, ni le matériel mis à votre disposition
- Soyez ponctuel lorsque vous avez un rendez-vous pour une consultation et lors de votre admission
- Soyez courtois avec les autres patients, les visiteurs, les personnels

3. L'Hygiène

Les règles d'hygiène revêtent une importance particulière.

- Une hygiène corporelle satisfaisante pour vous et votre entourage est nécessaire (prendre une douche par jour, se laver les mains au savon en sortant des toilettes, utiliser le gel hydro alcoolique, veiller à une bonne hygiène bucco-dentaire...)



4. La Sécurité

Pour la sécurité de tous il est interdit :

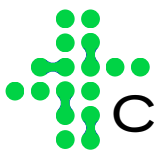
- De fumer dans l'établissement (Décret n°2006-1386 du 15 Novembre)
- D'apporter ou se faire apporter de la nourriture, boissons, alcool...
- D'introduire des animaux dans l'établissement

Dans le contexte actuel, nous demandons aux patients et à leurs accompagnants de ne pas laisser vos sacs sans surveillance en dehors de la chambre, dans l'établissement.

Si vous constatez quelque chose d'anormal (sac ou carton abandonné, comportements suspects), veuillez prévenir l'équipe soignante ou les professionnels de l'accueil.

Nous sommes tous concernés pour assurer notre sécurité.





La charte de bientraitance des patients

La bientraitance s'inscrit dans les valeurs et la qualité de service que prône le Médipôle de Savoie. Elle englobe tout ce qui favorise l'épanouissement de la personne. Elle impose un ensemble de comportements, d'attitudes respectueuses de la personne, la nécessité de professionnalisme, la recherche d'un environnement sécurisé.

Engager notre bienveillance
auprès du patient tout au
long de son séjour



~~Douleur~~

Agir contre la douleur aiguë
et /ou chronique, physique
et /ou morale

Garantir la compétence
professionnelle de notre personnel
et la continuité des soins



Offrir aux patients une prise
en charge adaptée à leur
pathologie



S'inscrire dans une démarche
d'amélioration continue des
pratiques professionnelles

Respecter et promouvoir les
droits et les libertés reconnus
aux patients





Un mot pour votre aidant :

Un aidant, c'est la personne de votre entourage qui vous vient en aide pour les activités de la vie quotidienne.

8,3 Millions
de personnes veillent
sur un proche malade,
handicapé ou
dépendant en France

60%
d'entre elles ignorent
qu'elles sont "aidants"

90%
ne se considèrent pas
comme tels



Un aidant peut :

Se préserver

Autorisez-vous à vous reposer, à trouver vous aussi de l'aide.

Vous devez vous sentir bien pour pouvoir aider une personne malade.

Se faire soutenir si besoin

Nos professionnels sont présents pour vous et peuvent vous écouter, vous soulager, vous rassurer...

Il est important d'exprimer son ressenti et pour ce faire, vous pouvez également bénéficier des soins de supports. Des temps dédiés aux aidants sont réservés, n'hésitez pas à en parler à l'équipe médicale.





Vous pouvez également vous rapprocher d'associations ou d'organismes, il existe beaucoup d'outils pour que vous puissiez vous reposer et assurer votre rôle.

Quelques pistes pour vous aider

- www.aidants.fr
- www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
- www.aidants.fr/fonds-documentaire/informations-sur-pathologies
- www.formation.aidants.fr
- www.ecoledesparents.org
- www.mediation-familiale.org
- www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1767
- La Ligue Contre le Cancer
- La Maison départementale des personnes handicapées de la Savoie - MDPH
- Centre communal d'action sociale - CCAS
- "Les solutions de répit", l'hypnose, un séjour en EHPAD, les résidences seniors...

La charte Romain Jacob

UNIS POUR L'ACCÈS À LA SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- 1- Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même
- 2- Valoriser l'accompagnement 
- 3- Exprimer les besoins 
- 4- Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap
- 5- Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication
- 6- Coordonner le parcours de santé 
- 7- Organiser l'accès aux soins et à la prévention
- 8- Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires
- 9- Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement
- 10- Améliorer la réponse aux urgences médicales 
- 11- Construire une culture professionnelle
- 12- Mettre en œuvre la charte

Les référents Handicap au Médipôle de Savoie :
Mmes DUFFAUD DURAND et LEROUGE
Pour les contacter : ref.handicap@medipole-de-savoie.fr

Questionnaire de satisfaction des Patients

[Votre avis, nos progrès](#)

Nous vous remercions pour le temps consacré à ce questionnaire. La direction du Médipôle de Savoie est soucieuse de la qualité des soins et de l'environnement dans lequel nous accueillons nos patients. Vos retours sont affichés dans le hall d'accueil de notre établissement sous forme de pourcentages.

- Service concerné :**
- | | | |
|--------------------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> Ambulatoire | <input type="checkbox"/> HDJ Chimiothérapie | <input type="checkbox"/> Chirurgie |
| <input type="checkbox"/> Médecine | <input type="checkbox"/> Epilepsie et Sommeil | <input type="checkbox"/> SMR |
| <input type="checkbox"/> HDJ SMR | <input type="checkbox"/> Onco Réhabilitation SMR | <input type="checkbox"/> Soins Continus |

Êtes-vous satisfait de :



De la qualité de l'accueil



De l'organisation de votre sortie
(informations post-opératoires, ordonnances...)



Du confort et de la propreté
de votre chambre



De la qualité
de la restauration



Vous souhaitez apporter plus de détails quant à votre séjour au Médipôle de Savoie ?



Questionnaire de satisfaction Urgences et Soins Extérieurs

[Votre avis, nos progrès](#)

Nous vous remercions pour le temps consacré à ce questionnaire. La direction du Médipôle de Savoie est soucieuse de la qualité des soins et de l'environnement dans lequel nous accueillons nos patients. Vos retours sont affichés dans le hall d'accueil de notre établissement sous forme de pourcentages.

- Service concerné :**
- | | |
|-----------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Urgences | <input type="checkbox"/> Soins Extérieurs |
|-----------------------------------|---|

Êtes-vous satisfait de :



Votre délai d'attente :
..... h..... min



La prise en charge par l'infirmière



La prise en charge par le médecin urgentiste



La prise en charge
de votre douleur



Estimez-vous que les conditions
matérielles ont permis de respecter
votre intimité et la confidentialité de
vos échanges ?



Vous souhaitez apporter plus de détails quant à votre séjour au Médipôle de Savoie ?



CHIRURGIE

AUTRES SPECIALITES

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE DU MEMBRE INFERIEUR

. Dr BOVIER LAPIERRE Philippe	04 79 26 81 14
. Dr BUISSON Laurent	04 79 26 81 12
. Dr ESTOUR Gilles	04 79 26 81 17
. Dr FAVRE Eric *	04 79 68 95 44
. Dr JOSEPH Leopold	04 79 26 81 11
. Dr MORIN Vincent	04 79 26 81 18
. Dr PINAROLI Alban	04 79 26 81 15
. Dr VERJUX Thierry	06 62 22 95 55

CHIRURGIE DE LA MAIN ET ORTHOPEDIQUE DU MEMBRE SUPERIEUR 09 70 71 09 71

. Dr BENASSAYAG Mickaël	. Dr DE SORAS Xavier
. Dr DEBUS Gautier	. Dr MESQUIDA Virginie
. Dr DE MOURGUES Philippe	. Dr PRADEL Philippe

MEDECINE DU SPORT 09 70 71 09 73

. Dr DESCOMBE Fabrice	. Dr EXARTIER Marlène
. Dr REDON Caroline	. Dr ROOSE Corentin
. Dr THIRON Pierre	

CHIRURGIE DIGESTIVE

. Dr BOZIO Guillaume	04 79 26 81 57
. Dr CHOLIN Nicolas	04 79 26 81 58
. Dr MAYLIN Vincent	04 79 26 81 56
. Dr RUER Vincent	04 79 26 81 56

CHIRURGIE GASTRO-ENTEROLOGIQUE 04 79 26 81 46

. Dr AUROUX Jean	. Dr BALAS Maria
. Dr CORDIER Laurent	. Dr MORIN Clémence
. Dr ROQUES Bertrand	. Dr WAGON Dominique

CHIRURGIE GYNECOLOGIQUE

. Dr BOILEAU Laurent	. Dr TARDIF THEULIER Sophie	04 79 26 80 88
. Dr HEDDE Audrey		04 79 26 80 89

OPHTALMOLOGIE

. Dr CHAPPELET Marc-Antoine *	. Dr COMBEY DE LAMBERT Aurélie *	04 79 75 02 75
. Dr GAVARD Olivier *	. Dr LACHARME Tiffany *	
. Dr COSOFRET Despina *	. Dr LAFONTAINE Pierre Olivier *	04 79 69 42 98
. Dr LESOIN Antoine *	. Dr MAY Alexander *	

CHIRURGIE ORL

. Dr CALA Anaïs	04 79 26 84 96
. Dr CALLOC'H Frédéric *	04 79 61 57 69
. Dr CHAUVET Edouard	04 79 26 84 96
. Dr NAVAS Jean-François *	04 79 33 52 03
. Dr PORRET Cédric *	04 79 61 57 69

CHIRURGIE MAXILLO FACIAL 04 79 26 80 96

. Dr JULIEN SAINT AMAND Marc	
------------------------------	--

CHIRURGIE PLASTIQUE ET RECONSTRUCTRICE 04 79 85 63 96

. Dr DELGOVE Laurent *	. Dr GROSODIER Antoine *
------------------------	--------------------------

STOMATOLOGIE

. Dr BAYET Bernard *	04 79 96 22 30
----------------------	----------------

CHIRURGIE UROLOGIQUE 04 79 26 81 66

. Dr FRANCOIS Marie	. Dr MOIROUD Franck
. Dr POISSON Jean François	. Dr TARDIEU Arnaud

CHIRURGIE VASCULAIRE 04 79 26 80 46

. Dr DE LAMBERT Albéric	. Dr PENILLON Sébastien
. Dr VOIRIN Laurent	

ANESTHESIE - REANIMATION 04 79 26 81 81

. Dr ATOUI Alexandre	. Dr FAULCON Cécile	. Dr ROBIN Matthias
. Dr CANTAN Renaud	. Dr JANDARD Céline	. Dr ROGER Frédéric
. Dr CHAFFARD Antoine	. Dr LEFORT Stéphanie	. Dr SAUNIER Laurent
. Dr CORBONNOIS Gilles	. Dr MONGENOT Frédéric	. Dr SIMONEAU Sophie
. Dr CREPIN Sandrine	. Dr POUPARD Marc	. Dr YILDIZ Cihan
. Dr DOUPEUX Luc	. Dr PUEL-WELTY Christophe	
. Dr DURAND Christine	. Dr RINGOT Emmanuel	

ALLERGOLOGIE 04 79 96 30 07

. Dr JACQUIER Jean Pierre *	
-----------------------------	--

ANGIOLOGIE

. Dr BRUNENGO Marc	04 79 26 80 16
. Dr RARBI Mohamed-Amine	04 79 26 81 70

CARDIOLOGIE

. Dr BELLEMIN Jean-Philippe	04 79 26 80 56
. Dr BEL Véronique	04 79 26 80 55
. Dr HAMMOUD Alain	04 79 26 80 66

DIABETOLOGIE / ENDOCRINOLOGIE / NUTRITION 04 79 75 78 95

. Dr CORBONNOIS Pauline *	. Dr LOUVET Camille *
---------------------------	-----------------------

PNEUMOLOGIE 04 79 96 36 26

. Dr LIEUTAUD Jacques *	
-------------------------	--

ONCOLOGIE - HEMATOLOGIE

. Dr MILLE Dominique	. Dr REBISCHUNG Christine (Oncologie)	04 79 26 80 61
. Dr CORM Selim	. Dr SENECAI Delphine (Hématologie)	04 79 26 80 61
. Dr ROQUES Bertrand	. Dr WAGON Dominique (Oncologie digestive)	04 79 26 81 46

MEDECINE A ORIENTATION PALLIATIVE 04 79 26 80 80

. Dr BRULEY David	. Dr SAINT GUILHEM Philippine
-------------------	-------------------------------

SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION 04 79 26 82 04

. Dr BONIN Christelle	. Dr PAYRAUD Elodie
-----------------------	---------------------

UNITE EPILEPSIE ET SOMMEIL

. Dr DOUDOUX Hannah *	. Dr HAMELIN Sophie *	04 85 86 00 90
. Dr SILVESTRE Manon *	. Dr HAGUET Antoine * . Dr ALEXANDRE Sarah *	04 85 86 00 90
. Dr LIEUTAUD Jacques *		04 79 96 36 26
. Dr PORRET Cédric *		04 79 61 57 69
. Dr WEICK Diane *		04 79 71 45 80

RADIOLOGIE - ECHOGRAPHIE - IRM - SCANNER

. RADIOLOGIE	04 79 26 83 83
. SCANNER	04 79 26 83 77
. IRM	04 79 26 83 81

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES 04 79 26 84 84

LABORATOIRE D'ANATOMO PATHOLOGIE

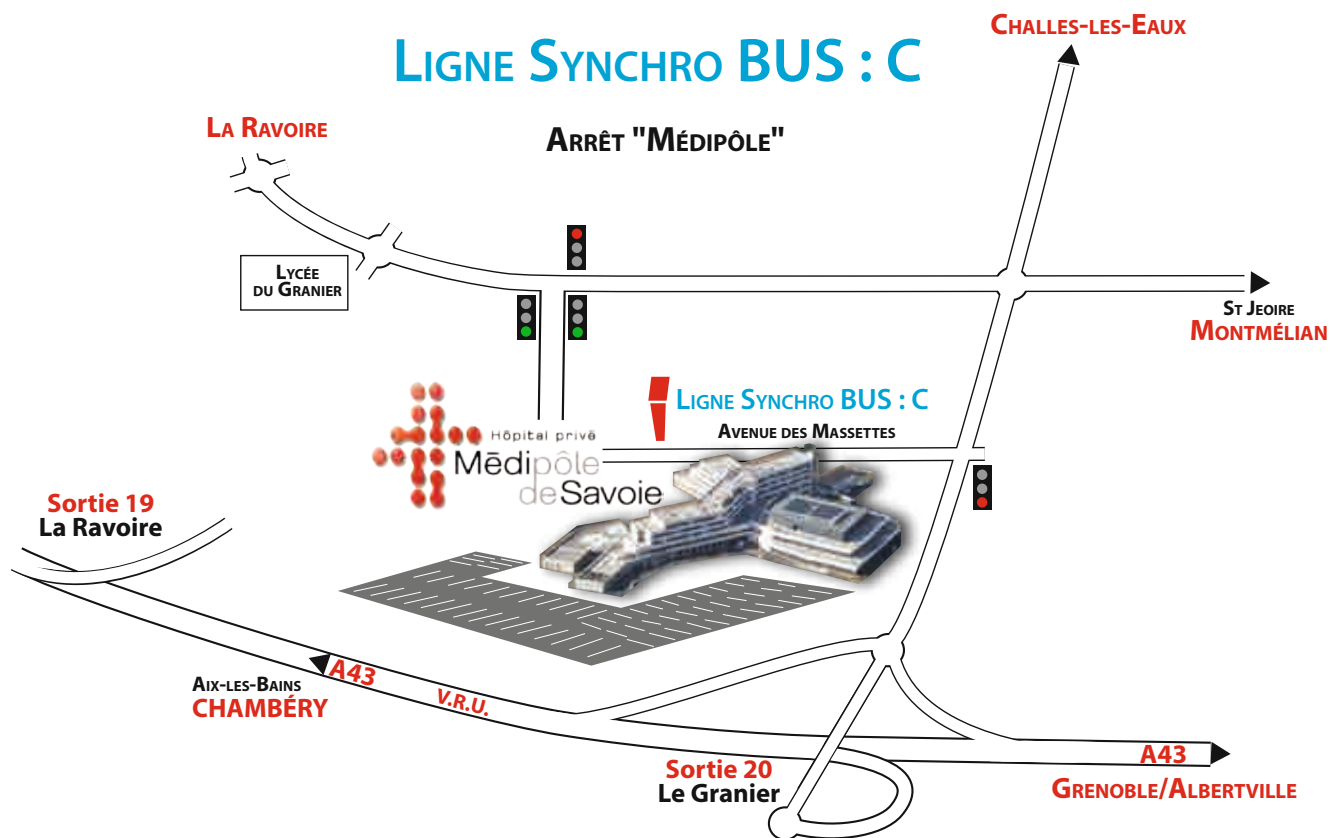
. CHAMBERY / PRINGY *	04 79 68 69 50
-----------------------	----------------

URGENCES 04 79 26 82 82

. Dr ABDELLI Lila	. Dr ALVAREZ Antonio
. Dr DUMOULIN Bertrand	. Dr FEUILLAT Alain
. Dr JONCQUIERT-LATARJET Aude	. Dr LARBI Boubekeur
. Dr MELLOTT Pierre-Benoit	. Dr PANTALEO Valérie

* Ces médecins ont leur cabinet de consultations à l'extérieur du Médipôle

POUR SE RENDRE AU MEDIPOLE DE SAVOIE :



Médiopôle de Savoie
300 Avenue des Massettes
73190 CHALLES-LES-EAUX
04 79 26 80 80